

**Mairie du 8<sup>ème</sup>**

**VILLE DE LYON**

**Arrondissement**

**Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**14 Septembre 2021**

Le mardi 14 septembre 2021 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 8 septembre 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

|                      |
|----------------------|
| <b>APPEL NOMINAL</b> |
|----------------------|

**Présents** : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, DEL Fanny, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Matthieu, CHASTAN Marine, BECART Hubert, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin, GIRAULT Jean Luc, RUNEL Sandrine, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVITZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, GUELPA-BONARO Philippe, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, VALLA Angélique, PELAEZ Louis, COUDER Cécile, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose

**Excusés pouvoir** : Christophe COHADE, FERRARI Laura, PERRIN Claire, PRIETO Philippe,

**Excusés** : JENN Emmanuelle,

**Absents** : BACHA HIMEUR Samira

# Mairie du 8<sup>e</sup> Arrondissement

## Conseil d'Arrondissement

**Mardi 14 septembre 2021**



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.



**M. LE MAIRE.-** Bonsoir à toutes et à tous. Au regard de notre ordre du jour, je vous propose de commencer cette séance du conseil d'arrondissement. Cela fait bien longtemps que nous ne nous sommes pas réunis dans cette salle ensemble, c'est donc un grand plaisir de vous retrouver. Je vois les envies de papotage à droite et à gauche, nous aurons l'occasion d'échanger tout au long de la soirée.

Sans tarder, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de désigner comme secrétaire de séance Mme Angélique VALLA.

Je vous en remercie.

Madame VALLA, vous pouvez procéder à l'appel.

*(Mme VALLA procède à l'appel.)*

**M. LE MAIRE.-** Merci à vous.

Nous avons deux demandes de prise de parole liminaire. Monsieur Pierre MOURIER, c'est à vous.

**M. MOURIER.-** Monsieur le Maire, chers collègues, habitantes et habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement,

Cette rentrée est inédite à plus d'un titre et qu'il nous soit permis ici une pensée pour tous les enfants du 8<sup>e</sup> arrondissement, leurs parents et tous les personnels d'enseignement qui font vivre nos écoles publiques laïques et gratuites.

J'insiste ici sur le terme « gratuit », et donc sur le principe de solidarité qui en découle et qui doit faire loi au sein de notre système éducatif. Vous le savez, notre arrondissement comporte un certain nombre d'établissements relevant de la politique d'éducation prioritaire. Quand un ministre dit que les allocations de rentrée scolaire servent à acheter des écrans plats en lieu et place de matériel scolaire, je ressens l'injustice et l'insulte qui est faite envers les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement qui en sont bénéficiaires.

Ces parents indignes et cette politique de démantèlement de l'éducation prioritaire ont un impact direct sur la vie de l'arrondissement. Ce sont des moyens pour ceux qui en ont le plus besoin et nous ne pouvons l'accepter.

Le week-end dernier s'est tenu le forum des associations qui fut un beau succès, elles étaient au rendez-vous pour proposer leurs activités aux habitants. Ce fut l'occasion pour les MJC, ces acteurs essentiels, de présenter leurs activités. Notre groupe est fier de voter ce soir ce large soutien financier aux acteurs de l'éducation populaire. Les acteurs associatifs éprouvés par les crises de Covid et leur gestion ont plus que jamais besoin de notre soutien car, à travers eux, ce sont les habitants qui vibrent, qui se cultivent, qui dansent et qui écoutent.

C'est dans cet esprit que s'est déroulé « Tout l'monde dehors ». Pendant plus de deux mois, les activités se sont succédéES partout dans Lyon mais également dans notre arrondissement, permettant à l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais, celles et ceux qui ne pouvaient pas partir en vacances comme les autres, de pouvoir profiter de la culture ouverte à toutes et à tous.

Le groupe Lyon en Mouvement souhaite une bonne rentrée à toutes celles et ceux qui s'engagent pour plus de solidarité, pour plus de lien social, mais également à l'ensemble des habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame RUNEL ?

**Mme RUNEL.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je suis également heureuse de vous retrouver en ce mois de septembre et en présentiel car revoir les visages des élus d'arrondissement et du public en dehors de la mosaïque d'un écran est assez réjouissant.

L'année qui s'est écoulée a été semée de nombreux dossiers et nous a obligés à agir vite, fort, et à repenser nos modes de faire. Nous avons été confrontés à une crise sanitaire, économique et sociale, et nous avons su agir à la hauteur des enjeux pour mettre en place des mécanismes qui permettent de répondre à cette urgence.

Notre responsabilité en tant qu'élus est d'apporter une réponse à la crise, certes, mais également d'en combattre les causes. C'est ce que nous avons commencé à faire en faisant de Lyon un auteur de la transition écologique, en développant dans notre arrondissement des projets autour des cités éducatives avec la mise en place du Territoire Zéro Chômeur, la mise en place d'un baromètre qui demain permettra le déploiement d'un bouclier social sur toute la ville pour garantir aux Lyonnaises et Lyonnais les plus fragiles l'accès à leurs droits les plus fondamentaux.

Sur l'ensemble de ces questions, nous avons été à la hauteur des enjeux, et bien que la crise ne soit pas terminée, c'est la conviction que nous menons dans notre majorité une action juste, mais il est vrai qu'elle ne fait que commencer. Il nous faut aujourd'hui avancer et poursuivre la

mise en œuvre de notre projet politique, un projet notamment qui fait de l'école sa grande priorité. Ce sera fait avec le projet de restructuration du groupe scolaire Kennedy, avec un nouveau gymnase, une piscine, avec la végétalisation accrue de cours d'école, la piétonnisation pour sécuriser les abords des structures éducatives ou des écoles comme devant le centre social Gisèle-Halimi.

Notre ambition est bien de faire de Lyon une ville à hauteur d'enfant, une ville agréable et apaisée où chacun trouve sa place. Cela nous semble important de le rappeler car l'année qui s'ouvre est annonciatrice de nombreux dossiers, le principal à mon sens étant de faire triompher un projet politique, social et écologique qui fait de la transition solidaire, écologique et démocratique, de l'apaisement et du vivre ensemble ses valeurs cardinales.

Je n'ai pas d'inquiétudes sur la mise en œuvre de notre projet commun, c'est au travers d'une politique d'investissement ambitieuse, en mettant la nature au cœur de la vie des Lyonnaises et des Lyonnais, en allant à leur rencontre sur les marchés de notre arrondissement, que nous créerons une ville solidaire et inclusive.

Sachez, Monsieur le Maire, chers conseillers d'arrondissement, que vous pouvez compter sur les élus socialistes dans cet arrondissement comme ailleurs pour mener à bien ce projet.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup.

Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

En introduction, j'aimerais particulièrement remercier les salariés de la mairie du 8<sup>e</sup> et les quelques élus qui étaient présents pour la réussite du forum des associations de dimanche dernier, ainsi que les associations présentes et les comités des fêtes d'avoir contribué à la

réussite de l'événement. Cela me semble important au lendemain de cette belle manifestation.

En introduction, Monsieur le Maire, j'aimerais tout simplement revenir sur plusieurs faits qui se sont déroulés durant cet été dans notre arrondissement et particulièrement sur le quartier de Monplaisir, relatifs aux questions de sécurité.

Vous avez été interpellé à plusieurs reprises, plusieurs élus d'arrondissement ont également été interpellés, un débat a pu avoir lieu en fin de conseil de quartier malgré un grand nombre de réticences, et la sécurité, suite à un certain nombre d'agressions, pour certaines assez violentes, pose un certain nombre de questions pour lesquelles actuellement les habitants n'ont pas de réponse claire de la part de la mairie du 8<sup>e</sup>.

Aujourd'hui, nous aimerions savoir où vous en êtes de votre réflexion concernant la vidéoprotection sachant qu'il y a actuellement une véritable demande, notamment sur ce quartier mais pas uniquement, concernant sa mise en place qui vous est demandée par les habitants et pour laquelle il nous semble qu'il faut sortir des schémas idéologiques.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'interpeller l'adjoint à l'Hôtel de Ville, M. CHIH, de manière à savoir où il en est de l'étude qui devait être lancée par la Ville de Lyon sur la vidéoprotection, et ainsi pouvoir la développer sur certains axes supplémentaires du 8<sup>e</sup> arrondissement dont l'avenue des Frères-Lumière.

Deuxième point s'agissant des questions de sécurité et qui nous interpelle, je sais que vous aussi, il est relatif à un clip qui circule depuis plusieurs jours, qui ne donne pas l'image que nous souhaitons tous de notre arrondissement, me semble-t-il. Nous vous avons déjà interpellé sur cette question, et le fait de voir des faits délictueux sous vos fenêtres de la mairie du 8<sup>e</sup> devant l'ancien commissariat du 8<sup>e</sup> pose un certain nombre de questions et pose problème. Cela pose problème bien

évidemment par rapport aux valeurs qu'il véhicule et à l'exemple qui peut être donné à la jeunesse, une jeunesse qui s'identifie à des faits particulièrement graves et délictueux.

Nous vous avons interpellé à l'occasion du premier clip, voici plus de six mois, vous nous aviez alors indiqué que vous comptiez également sur les cités éducatives pour apporter une réponse. Aujourd'hui, nous attendons toujours la réponse éducative concernant ces faits. Il me semble que s'il n'y a pas de réponse éducative à cette question, il n'y aura pas de réponse, notamment pour la jeunesse de notre arrondissement.

Voilà, Monsieur le Maire, je voulais vous interpellier sur ces points. A mon tour, je vous souhaite à vous tous une bonne rentrée. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Je vous remercie de m'avoir interpellé sur ces points, mais j'éviterai de faire un débat sécuritaire en introduction du conseil d'arrondissement. Je suis tout à fait prêt à vous recevoir en tant que responsable de groupe pour vous expliquer ce qui est fait en la matière et qui ne nécessite pas forcément d'être dévoilé sur la place publique.

Vous avez raison d'être inquiet par le tournage de ce clip, je suis d'autant plus inquiet quand je vois que l'introduction de ce clip est faite par une personne qui est en prison, qui est filmée, qui est habillée d'un costume. Mais que fait ce gouvernement dans la gestion de ses prisons, Monsieur LEVY ! C'est quand même inquiétant de voir ce qui sort d'une prison où, normalement, on n'est pas censé pouvoir se filmer et se promouvoir sur les réseaux sociaux de la sorte.

Je vous sais assez grand pour interpellier M. CHIH en conseil d'arrondissement sur les questions de la vidéoprotection que j'appelle plutôt vidéosurveillance en la matière, même si elle sert aussi à élucider des affaires puisqu'elle a servi à en élucider déjà un certain nombre sur l'arrondissement.

Je ne veux pas faire de ce conseil un débat sur la sécurité comme vous l'avez fait en tentant d'instrumentaliser le conseil de quartier.

**M. LEVY.-** Ce n'est pas parce qu'on pose des questions en conseil de quartier qu'on l'instrumentalise !

Je suis désolé, le conseil de quartier, si vous revenez sur ce point, a été interpellé à plusieurs reprises, la seule réponse qui a été apportée, c'est de dire qu'on créerait une commission. A mon avis, le fait qu'il y ait une commission de conseil de quartier fera peur à beaucoup de personnes qui avaient des idées délictueuses mais, à un moment donné, il faut que les sujets soient traités avec sérieux. Cette question de la sécurité en fait partie.

On n'est pas en conseil de quartier pour porter une majorité ou une opposition, on est là pour essayer de construire et travailler ensemble, cela signifie également accepter des idées contraires aux siennes, c'est tout.

**M. LE MAIRE.-** Vous êtes aussi là en tant qu'élu plus que d'autres pour respecter l'ordre du jour qui est fait à l'avance, et nous vous invitons à enrichir cet ordre du jour et à participer de manière constructive dans ces instances.

Nous nous arrêtons là sur ce sujet.

Je vous propose un point d'actualité sur un certain nombre de sujets et notamment la rentrée scolaire, le forum des associations, sur l'été dans le 8<sup>e</sup>, le Mois Bleu, Octobre Rose et les travaux d'été qui seront repris par M. BECART dans le cadre de la présentation de sa délibération.

J'en profite pour vous rappeler les deux inaugurations à venir dans le courant du mois de septembre, celle du 24 septembre concernant le groupe scolaire Anne-Sylvestre et celle du 29 septembre concernant le centre social Gisèle-Halimi.

Monsieur ODIARD, je vous laisse faire un point sur la rentrée scolaire.

**M. ODIARD.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

La rentrée scolaire vient d'avoir lieu, il y a eu auparavant pendant l'été des chantiers, comme chaque année, 12 chantiers sur 9 écoles de l'arrondissement pour un montant de 320 000 €. L'école Anne-Sylvestre a été livrée à la rentrée, je rappelle que cette construction s'élève à 13 M€.

Parmi les chantiers qui se sont déroulés cet été, nous avons eu des chantiers de rénovation, je ne vais pas vous en faire la liste exhaustive mais on peut noter la rénovation de la salle évolution de l'école Combe-Blanche pour un montant de 40 000 €, un gros chantier de mise en accessibilité de l'école élémentaire maternelle Philibert-Delorme avec la création de rampes d'accès pour un montant de 170 000 €, et enfin le plan canicule qui a consisté dans la pose de films solaires pour protéger les élèves de la chaleur dans les écoles Combe-Blanche, Maryse-Bastie, Olympe-de-Gouges, Jean-Macé et Jean-Giono, ainsi que des parasols posés dans les cours qui ne sont pas encore réaménagées et qui souffrent de la chaleur comme dans les écoles Philibert-Delorme et Simone-Veil.

Bien sûr, les travaux de la maternelle Olympe-de-Gouges démarreront pour accueillir l'école Pasteur, pour un montant de 2,35 M€, pour une ouverture prévue en 2024-2025.

A noter aussi la réfection des sanitaires de l'école élémentaire Alain-Fournier qui est prévue à la fin de l'année pour un montant de 220 000 €. Ces travaux peuvent se dérouler en site occupé en raison de la taille de la cour qui permet d'organiser ce chantier, ce qui est une très bonne chose.

Un point maintenant sur la carte scolaire puisque la rentrée vient d'avoir lieu. La diminution des effectifs à Lyon touche le 8<sup>e</sup> arrondissement puisque, en août 2020, nous enregistrons 7 479 élèves inscrits dans nos écoles contre 7 228 la semaine dernière. Cette diminution doit être interprétée en considérant la variation de classes d'âge parce que nous avons eu 100 inscriptions de plus en 2021 par rapport à 2020 qui ont

fait passer de 1 233 à 1 326 à la rentrée, ce qui veut dire qu'il y a une certaine activité dans nos écoles.

La conséquence de tout cela, c'est que nous n'avons pas eu de mauvaise surprise en matière de carte scolaire, une quatrième classe de maternelle a été créée à l'école Anne-Sylvestre pendant l'été.

Pour ce qui est des classes libres, nous craignons des fermetures de classes avec des conséquences sur les décharges des directions, la situation s'est réglée, nous n'en avons pas eu. Il s'agissait des écoles Jean-Giono, l'élémentaire Lumière, Kennedy, Edouard-Herriot maternelle et Jean-Macé maternelle. C'est une réussite, le travail fait sur les périmètres scolaires dans le courant de l'année a porté ses fruits de ce point de vue.

Les ouvertures, je le rappelle, c'est bien sûr l'élémentaire Simone-Veil avec une 8<sup>e</sup> classe, l'élémentaire Anne-Sylvestre où une 7<sup>e</sup> classe avait été actée, la maternelle Simone-Veil avec une 7<sup>e</sup> classe.

Les fermetures ne sont pas étonnantes, un CP est fermé à Fournier, un CP et un CE1 à Philibert-Delorme élémentaire, une 4<sup>e</sup> classe à Olympe-de-Gouges et une maternelle à Paul-Emile-Victor. Une bonne partie des fermetures était quelque part souhaitée parce que c'est le transfert d'un certain nombre d'élèves vers l'école Anne-Sylvestre qui a permis d'alléger les effectifs de certaines écoles.

L'école Marie-Bordas n'apparaît pas dans la liste puisqu'elle était en état de saturation, l'ouverture d'Anne-Sylvestre permet de donner un peu de souffle à cette école avec une cinquantaine d'élèves en moins mais pas de fermeture de classe.

Pour ce qui est des directions d'école, il y a eu quelques mouvements puisque celle de la maternelle Edouard-Herriot change, la directrice de l'an passé a été nommée à Anne-Sylvestre.

A Paul-Emile-Victor élémentaire, le directeur a souhaité

reprendre une classe sans direction, il est remplacé.

A Charles-Péguy, nous enregistrons aussi le départ de la directrice de la maternelle.

Nous avons été interpellés en début d'année, dès cette rentrée, sur la situation des AESH que nous avons beaucoup suivie au printemps dernier, des parents s'étaient mobilisés, notamment à Combe-Blanche, à Pasteur, et avaient sollicité les élus pour obtenir des recrutements.

Nous sommes à nouveau interpellés lors de cette rentrée, nous sommes à moins de 15 jours de la rentrée et les situations sont en train de se stabiliser. Nous recensons actuellement les élèves qui ont des besoins particuliers et, de fait, les recrutements d'AESH doivent normalement se poursuivre et sont attendus à Edouard-Herriot, Combe-Blanche. A Anne-Sylvestre, un AESH a été nommé même si nous n'avions pas a priori de recensement puisque les élèves arrivent d'autres écoles.

Nous avons eu un point d'inquiétude qui nous concerne sur le 8<sup>e</sup> arrondissement au lycée du Premier-Film, où un gros manque est recensé. Bien sûr, nous siégeons au conseil d'administration et nous allons suivre cette situation qui semble plus compliquée que dans nos écoles où nous n'avons pas de point particulier d'inquiétude pour l'instant mais nous restons vigilants malgré tout.

Je voudrais terminer par la situation Covid. Comme vous le savez, maintenant, les élèves sont les seuls qui n'ont pas la possibilité de se faire vacciner. De fait, les conséquences dans les écoles se font ressentir de façon assez importante, une quarantaine de classes étaient fermées dans le Rhône la semaine dernière, 138 hier, soit une centaine de classes fermées en plus en une semaine. Cette dégradation est préoccupante, cela impacte la capacité des familles qui sont mises en difficulté par l'absence d'accueil de leurs enfants pendant sept jours, avec les conséquences qui en résultent sur leur situation sociale et

professionnelle, même si elles ont droit théoriquement aux autorisations d'absence.

Nous pouvons être inquiets sur la réactivité et le respect du protocole par les familles qui seraient mises en difficulté et qui oublieraient de signaler des cas de leurs enfants, ce qui pourrait contribuer à nous engager sur une scolarité en pointillé dans les écoles en ce début d'année. C'est un point qu'il faut surveiller.

Voilà pour la situation. Il me semble avoir fait le tour de tout ce qui était à dire. La rentrée se passe dans de bonnes conditions, j'ai fait le point avec les inspecteurs et inspectrices hier, il n'y a pas de souci particulier dans le 8<sup>e</sup>.

Evidemment, je souhaite une très bonne rentrée à tous les enfants, les enseignants et leurs parents, en espérant qu'elle soit le plus continue possible.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur ODIARD.

Avez-vous des remarques ou des questions particulières sur la rentrée scolaire en elle-même ? *(Non)*

Nous enchaînons avec un mot sur le forum des associations, Madame DEL ?

**Mme DEL.-** Je serai brève puisque vous avez été plusieurs à évoquer cet événement qu'a été le forum des associations qui s'est tenu hier et qui a été, au sens des associations et des personnes qui s'y sont rendues dont de nombreux élus de tous bords, un grand succès. Cet événement était très attendu par les associations puisqu'on sait la difficulté à laquelle elles ont fait face du fait de la pandémie, beaucoup de bénévoles, d'adhérents perdus, l'impact sur les budgets et sur le dynamisme associatif.

Cet événement était très attendu et le temps était avec nous, il nous a aidés à avoir une belle fête et les animations qui étaient prévues

ont pu avoir lieu. Cela nous lance sur une rentrée associative dynamique et joyeuse que nous espérons, comme dans l'éducation, qu'elle ne soit pas en pointillé et la plus continue possible pour que les habitantes et habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement puissent bénéficier de toutes les activités et des services proposés par nos associations.

C'est très positif et nous attendons de pouvoir bénéficier du dynamisme associatif dans notre arrondissement.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Si vous n'avez pas de questions, nous enchaînons.

Madame CHASTAN, sur le Mois Bleu ?

**Mme CHASTAN.-** Je voulais profiter de ce petit point d'actualité pour faire un point sur le traditionnel Mois Bleu. Pour ceux qui ne le savent pas, il existe la Semaine Bleue, la « fête nationale » des seniors, qui a lieu début octobre. Traditionnellement, sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, cela s'étire sur l'ensemble du mois, c'est le Mois Bleu. Il a lieu du 4 au 29 octobre.

Sur le 8<sup>e</sup>, cette année, nous avons plus d'une vingtaine d'animations. Je voulais juste revenir sur celles qui sont portées ou soutenues financièrement par la mairie du 8<sup>e</sup>.

Du 4 au 15 octobre, une vingtaine de brebis seront en écopâturage dans les deux résidences autonomie seniors Chalumeaux. Durant la présence de cette vingtaine de moutons dans les résidences, les enfants des crèches et écoles voisines viendront lire des livres avec les seniors sur le thème des moutons, des animaux et de l'écologie. C'est un projet de lien humain et animal, de zoothérapie, et un projet de lien social.

Le deuxième projet que vous ne manquerez pas de remarquer dans le 8<sup>e</sup> se déroulera du 6 au 12 octobre : dans les 12 encarts JCDecaux du 8<sup>e</sup> arrondissement seront affichées des photographies avec le titre

« Fashion Senior Week, 3<sup>e</sup> âge et 2<sup>nd</sup>e vie ». Le projet est un shooting photos qui a eu lieu à la mairie avec dix seniors qui ont pu rencontrer la styliste de Chakalou Création qui leur a composé une tenue à partir de vêtements en seconde main qui ont été prêtés par Le Relais et la friperie Ding Fring. Vous verrez que tout le monde s'est bien amusé. Les photos sont superbes.

Le but de ce projet est de valoriser les seniors sur l'espace public, un espace de la ville dans lequel ils sont d'habitude rendus invisibles, à savoir la publicité, et de donner une autre image de la publicité, notamment de la mode, donc une mode plus inclusive et plus écologique via la seconde main.

Pour le troisième projet, une trentaine de bancs ont été installés sur l'espace public début septembre, leur emplacement a été choisi par les seniors. Pendant le Mois Bleu, des ateliers artistiques intergénérationnels seront organisés par Arts et Développement autour de ces bancs. Cela prendra la forme, par exemple, de fraises au sol ou d'exposition de dessins.

Un autre projet, cette fois-ci porté avec la mairie : une visite des jardins partagés sera organisée, elle se fera en marche nordique coachée par une coach de la ville de Lyon de [enform@lyon](mailto:enform@lyon), dans le but de proposer des animations pour lesquelles les seniors sont sur l'espace public visibles et en reprennent possession.

Dernier projet qui aura lieu durant le Mois Bleu, la résidence Jolivot inaugurera le 20 d'octobre son site de compostage dans le jardin de la résidence, ouvert aux habitants du quartier, avec le but de créer du lien social via un projet de diminution des déchets.

Je vous remercie pour le Mois Bleu.

J'enchaîne sur la présentation des modes de garde.

Côté petite enfance, la mairie du 8<sup>e</sup> met en place une réunion

d'information aux parents et futurs parents sur les modes de garde dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Ces réunions auront lieu plusieurs fois par an, elles seront accessibles en visioconférence et en présentiel à la mairie. Les prochaines se déplaceront dans les centres sociaux et MJC pour être le plus accessibles possible aux parents de l'arrondissement.

Voilà pour le point d'actualité.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

En parallèle du Mois Bleu, Octobre Rose se déroulera sur une quinzaine de jours du 18 au 29 octobre sur l'arrondissement, une action collective de santé dans le cadre d'Octobre Rose qui est coordonnée par la Médiation Santé et ASB, en lien avec la mairie du 8<sup>e</sup> et différents partenaires, qui vise à promouvoir les actions de santé, notamment au sein des QPV.

Nous avons aussi le plaisir de recevoir à la mairie du 8<sup>e</sup>, dans le cadre du partenariat que nous avons avec le Burkina, une délégation de la mairie de Ouagadougou venue voir le fonctionnement des CSH de la ville de Lyon en vue de transposer cette initiative chez eux.

Deux mots pour vous parler également de l'expérimentation que nous avons testée cet été dans le quartier des Etats-Unis, organisée par la mairie du 8<sup>e</sup> en lien avec le centre social pour mettre en place des activités de soirée de 17 heures à 21 heures à destination des jeunes du quartier, partant du principe qu'en fin de journée, à partir du moment où s'arrêtent les activités proposées dans les structures habituelles, notamment dans le cadre de la Politique de la Ville, il était nécessaire d'offrir une occupation supplémentaire, des activités supplémentaires à la fois pour recréer du lien social, permettre aux enfants d'être occupés, développer de l'activité et donner des envies sur le devenir possible de cette place en termes d'aménagement dans le futur. Nous sommes très heureux d'avoir pu le tester, cela a plutôt bien fonctionné durant toutes les soirées d'été de 17 heures à 21 heures.

Sauf question particulière, nous allons attaquer notre ordre du jour.

### **1. Adoption du procès-verbal du 24 juin 2021**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des remarques particulières sur le PV de la précédente réunion ? (*Aucune*)

Je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Sur ce procès-verbal, il n'y a pas de souci particulier, il reprend les débats. Un mot pour dire qu'il aurait été intéressant de maintenir en ligne la projection de nos débats par le biais de YouTube ou de la page Facebook de la mairie du 8<sup>e</sup>, cela permettrait à des personnes qui n'ont pas forcément la possibilité d'assister à nos débats de pouvoir écouter nos passionnants échanges et de démocratiser notre instance. Je ne sais pas si c'est à l'étude ou non ?

Si l'on pouvait étudier cette possibilité de diffuser nos conseils d'arrondissement en ligne, cela irait dans le bon sens.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Dans le cadre de notre souhait, qui va d'ailleurs en lien avec l'évolution normale du fonctionnement de la démocratie, nous étudierons cette possibilité. Pour le moment, nous ne sommes pas équipés pour le faire. Nous le faisons dans le cadre des réunions en visio puisque nous étions en distanciel et l'outil le permettait, mais c'est assez compliqué pour ne rien vous cacher. Pour le moment, ici, dans cette salle, nous n'avons pas l'équipement nécessaire pour le faire mais je retiens votre demande, nous avons bien l'intention d'y penser, il faut

le temps de le mettre en place. Dans tous les cas, c'est une proposition que nous travaillerons dans le futur.

## **2. Création d'un Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon (CCDTE)**

**M. LE MAIRE.-** Sortir de la défiance, redonner confiance dans la politique est quelque chose d'essentiel. Au-delà des dispositifs existants, notamment via la Haute autorité pour la transparence de la vie publique et la loi Sapin 2, la création de ce comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon traduit notre engagement volontaire et collectif à nous doter de règles et d'une culture déontologiques communes.

C'est aussi la mise en place d'un engagement programmatique lié notamment à la question de la redevabilité dont nous avons bien souvent parlé en conseil municipal. Ce comité aura plusieurs objectifs : la formalisation de règles déontologiques et éthiques, la diffusion d'une culture déontologique commune, la prévention et l'anticipation des risques éthiques et de non-conformité.

Il sera composé de 6 élus plus 6 suppléants des 6 groupes politiques présents au conseil municipal et de 6 personnalités qualifiées.

Il a été présenté dans toutes les commissions préparatoires de conseil municipal et adopté à l'unanimité dans toutes les commissions. Nous proposons d'adopter également la mise en place de ce comité en conseil d'arrondissement.

Y a-t-il des remarques ? Madame LE DILY ?

**Mme LE DILY.-** Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement,

Les élus de Lyon avaient proposé dans leur programme de campagne la création d'un comité de déontologie de la Ville de Lyon pour

favoriser une plus grande transparence de la vie publique et mettre en avant le devoir d'exemplarité des élus. Nous nous réjouissons que cette proposition ait été retenue dans le plan de mandat.

Le comité de déontologie est avant tout une instance de sensibilisation et de conseil visant à prévenir les risques juridiques auxquels peuvent s'exposer les élus, parfois bien involontairement.

Ayons bien à l'esprit que ce comité de déontologie s'adresse à l'ensemble des élus, aux 73 conseillers municipaux bien sûr mais aussi aux 221 élus d'arrondissement. Il nous sera donc possible à tous et toutes, sous le sceau de la confidentialité, de saisir la cellule technique de ce comité pour obtenir des éclairages sur les questions que nous pouvons nous poser. Le conseil qui nous sera apporté ne sera par ailleurs qu'une recommandation car, in fine, chaque élu engage sa propre responsabilité juridique et assume individuellement ses actes.

Au nom du groupe Lyon en Commun, nous voterons favorablement ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci Madame LE DILY. Y a-t-il d'autres remarques ? *(Non)*

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous présente également les deux délibérations suivantes en l'absence de Claire PERRIN qui est excusée sur ce conseil.

**3. Attribution d'une subvention de fonctionnement de 121 000 euros à l'association ALLIES, sise 24, rue Etienne-Rognon à Lyon (7<sup>e</sup> arrondissement), pour ses actions dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy (8<sup>e</sup> arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente »**

#### **4. Engagement de la Ville de Lyon dans la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » pour le quartier Langlet-Santy (8<sup>e</sup> arrondissement)**

Nous avons déjà voté l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association « Territoire zéro chômeur de longue durée » en conseil d'arrondissement et en conseil municipal. Le portage du projet est assuré techniquement par l'association ALLIES.

C'est un engagement fort de notre part dans un quartier qui fait l'objet de nombreux projets, dont 25 % des habitants sont éloignés de l'emploi. Le taux de pauvreté y est de 39,4 % quand il est de 21 % sur l'arrondissement et de 15 % sur la ville, il est bien supérieur, on a réellement une poche à traiter sur ce quartier. Toute la force de ce projet est de redonner de l'espoir, redonner du travail à des gens qui en sont éloignés depuis très longtemps, leur redonner confiance en eux et leur permettre de croire à nouveau en l'avenir.

Ce projet s'ajoute aux autres projets que nous avons sur ce quartier, qu'il s'agisse de la rénovation urbaine sur la cité Maurice-Langlet, de la mise en œuvre de la cité éducative dont la cheffe de file a changé puisque c'était jusqu'à présent la principale du collège Longchambon, c'est maintenant la principale du collège Victor-Grignard, du projet d'agriculture urbaine qui commence à prendre forme avec la réouverture du parking de la SACVL et du nouveau centre social Gisèle-Halimi qui sera livré très bientôt même s'il est en service depuis un bon moment.

Le pilotage de ce projet a nécessité la création d'un comité local pour l'emploi, une instance qui regroupe à la fois des habitants du quartier Plaine-Santy en incluant la cité Maurice-Langlet jusqu'au bout de Plaine-Santy, des structures d'habitants volontaires en recherche de travail et privés d'emploi, des structures de l'emploi et de l'insertion (Maison de l'emploi, Pôle Emploi, etc.), des acteurs locaux tels que les MJC, centres sociaux, milieu associatif, des acteurs économiques, c'est-à-dire des

entreprises présentes sur le territoire, des acteurs institutionnels (Etat, préfecture) et des réseaux professionnels, notamment les syndicats, la CGPME, etc.

La seconde délibération porte sur l'engagement de la Ville de Lyon à piloter et à présider ce comité local pour l'emploi.

Nous sommes à un stade d'avancement du projet qui va bon train, avec une possible candidature officielle avant la fin de l'année, nous nous y engageons si vous êtes d'accord pour voter cette délibération.

J'ai une demande de prise de parole de Lyon en Commun sur le sujet. Madame LE DILY ?

**Mme LE DILY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement,

L'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » se veut être un nouveau dispositif qui permet l'insertion de chômeurs de longue durée, considérant dans l'absolu et à raison que personne n'est inemployable.

Dans un registre proche de cette idée, c'est aussi le pari que fait l'Institut Rousseau (il s'agit d'un laboratoire d'idées, un think-tank) avec sa campagne « Un emploi vert pour tous ». L'idée de la garantie de l'emploi germe de toutes parts et beaucoup chez les jeunes.

Lyon en Commun se félicite que cette initiative « Territoire zéro chômeur » soit lancée sur le territoire de Langlet-Santy dans notre 8<sup>e</sup> arrondissement pour autant qu'elle réponde à nos attendus sociaux et écologiques car, en effet, cette expérimentation peut être une amorce parmi d'autres de réponse solution à la bifurcation écologique à laquelle nous aspirons vivement.

Nous souhaitons donc pouvoir suivre ce dossier de près avec la majorité et avec l'exigence qui est la nôtre.

Il existe déjà des expérimentations sur le territoire national

dont nous avons eu quelques retours mitigés, entre autres sur la façon dont les chômeurs de longue durée sont pris en charge, le nombre insuffisant d'heures réalisées, l'encadrement non prévu dans les textes et même dans les financements. Par ailleurs, en principe, les activités proposées ne doivent pas être en concurrence avec les activités existantes. Les entreprises à but d'emploi (EBE) trouvent des activités si particulières qu'elles ne sont pas forcément pérennes sans aide et n'inscrivent pas les personnes accompagnées dans un réel processus d'autonomisation ni d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, il faudra veiller à ce que les chômeurs ne deviennent pas des salariés d'intérim à bas coût, employés pour quelques heures hebdomadaires, ce qui constituerait une forme de détournement des cotisations sociales.

Il ne s'agit donc certainement pas ici de condamner d'emblée cette initiative qui peut être prometteuse, et conscient de la perfectibilité de ce dispositif, le groupe Lyon en Commun votera favorablement pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Je vous remercie. Madame COUDER ?

**Mme COUDER.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous constatons que votre majorité municipale écologiste et de gauche va s'engager pour la mise en place au quartier de la Plaine-Santy du projet « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Ce projet renforcera l'inclusion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et aussi celles qui en sont éloignées depuis de nombreuses années, pour lesquelles c'est encore plus difficile.

Ce projet est issu de la loi du 14 décembre 2020 qui a été portée par le gouvernement, comme quoi il y a de bonnes idées à prendre partout, y compris dans la majorité présidentielle.

Je vous remercie

**M. LE MAIRE.-** Je vous remercie.

Effectivement, nous serons attentifs au fait que « Territoire zéro chômeur » veille à la complémentarité et la non-concurrence, et à l'application correcte du droit du travail puisque l'entreprise créée sera soumise aux règles classiques du droit du travail.

Je vous rappelle quand même que ce projet a été porté par Louis GALLOIS sous le gouvernement précédent, mais je me réjouis que ce gouvernement ait décidé de pérenniser la démarche et de l'étendre à 50 nouveaux territoires. Cela n'a pas été simple, il a fallu arriver à contourner les réticences du Sénat sur le sujet, mais la loi a fini par être adoptée et le décret publié.

Je vous remercie.

**Mme COUDER.-** Dix territoires supplémentaires, il en est prévu soixante.

**M. LE MAIRE.-** Il y en a 52, pas 60.

**Mme COUDER.-** Ce n'est pas grave.

**M. LE MAIRE.-** Je suis heureux que l'on soit d'accord sur l'intérêt de le mettre en œuvre sur ce territoire.

Madame RUNEL ?

**Mme RUNEL.-** Je voulais indiquer à Mme COUDER que si l'on changeait de gouvernement à nouveau, on maintiendrait le dispositif.

**M. LE MAIRE.-** C'est prémonitoire, je l'espère ! (*Rires*)

**M. LEVY.-** Ce serait bien, sur la méthode, d'essayer de convaincre tous les partenaires sociaux. Nous avons été assez surpris de constater que la CGT s'opposait à ce dispositif qui pourtant va dans l'intérêt des travailleurs, des salariés et des personnes qui n'ont pas d'emploi. Comme quoi les meilleures réformes portées aussi bien par ce gouvernement que par le gouvernement précédent, dans leur application

locale, connaissent cette fâcheuse tendance à ne pas travailler avec les corps intermédiaires, notamment les syndicats. J'étais au CTP de la Ville de Lyon lundi, je regrette fortement ce climat social extrêmement difficile au sein de la Ville de Lyon dans la mise en route de ce dispositif « Territoire zéro chômeur ». Je vous invite à travailler avec les organisations syndicales.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Ce conseil s'annonce assez intense et long !

Madame EVA ?

**Mme EVA.-** Cette expérimentation a été mise en place sur Villeurbanne, cela a été une réussite. Notre groupe votera pour. Tout ce qui est mis en place pour aider nos concitoyens à revenir à l'emploi trouvera toujours un écho favorable de notre groupe.

**M. LE MAIRE.-** Je vous en remercie.

Sur le climat social et ce que vous avez pu voir, Monsieur LEVY, de la CGT sur ce territoire, j'ai rendez-vous cette semaine avec la CGT, le comité chômeurs et précaires qui s'est mobilisé contre la création de « Territoire zéro chômeur » sur la cité Maurice-Langlet. Un certain nombre de questions sont posées qui méritent réponse.

Je veux juste rappeler ici que la CGT nationale est totalement en phase avec ce dispositif, elle travaille avec l'association nationale « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Il y a effectivement des positions entre le national et le local à recaler avec l'organisation syndicale, c'est ce que nous essaierons de faire lors de cette discussion. Nous irons même plus loin puisque, vous l'avez dit, à Villeurbanne par exemple, les syndicats sont au sein du comité local pour l'emploi et ont voté systématiquement toutes les décisions qui sont prises après une phase de débat. C'est le fonctionnement normal d'un comité local pour l'emploi.

Bien sûr, nous allons proposer d'intégrer les organisations

syndicales au sein même du comité local pour l'emploi afin que ce débat puisse avoir lieu et, en même temps, pour répondre aux interrogations légitimes qui sont les leurs de ne pas concurrencer de l'emploi existant, de ne pas mal utiliser l'argent qui permet de financer ce dispositif, de respecter le droit du travail.

Je voulais juste vous répondre très précisément sur ce point parce qu'il mérite clarification.

Sur l'autre point qui est le climat social désastreux de la Ville de Lyon, je vous appelle à davantage de modestie sur le sujet, la mise en œuvre des 1 607 heures, la Cour des comptes l'a mis dans tous ses rapports depuis des années et des années sur la Ville de Lyon. Nous ne faisons que mettre en œuvre ce que la loi nous demande de mettre en œuvre qui n'a pas été fait pendant plusieurs mandats.

Vous le savez très bien, vous avez été élu à l'éducation, combien de fois avez-vous dû gérer la fermeture des cantines scolaires ? La contrepartie, c'est que l'on renforce les effectifs, on renforce l'encadrement, on donne plus de moyens, on améliore les plus bas salaires de la Ville de Lyon, on reconnaît la pénibilité. Je pense que, sur ce sujet, nous n'avons pas à rougir.

Je mets au vote le rapport 2953. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je mets au vote le rapport 2906. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Madame ROCH pour les rapports suivants.

## **5. Dotations aux arrondissements pour l'année 2022 au conseil municipal du 30 septembre**

**Mme ROCH.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les

Elus, Mesdames et Messieurs,

Comme chaque année avant le 1<sup>er</sup> novembre, le conseil municipal doit définir le montant et la clé de répartition des dotations attribuées à chaque arrondissement.

Les mairies disposent de trois dotations :

- deux dotations de fonctionnement : la dotation de gestion locale qui permet de prendre en charge les équipements transférés, les locaux administratifs, et la dotation d'animation locale qui permet de financer les dépenses liées à l'information des habitants et à la démocratie ;

- une dotation d'investissement qui permet d'acquérir du mobilier et de financer les dépenses d'investissement.

Pour 2022, les dotations sont actualisées sur la base des chiffres de recensement du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour votre parfaite information, globalement, la population lyonnaise a augmenté de 4 138 habitants depuis la dernière mise à jour de 2019. En revanche, quatre arrondissements ont vu leur population baisser et le 8<sup>e</sup> en fait partie puisque nous avons perdu 183 habitants pour atteindre le chiffre de 86 191 personnes. Mais rassurez-vous, les dotations ne sont pas baissées, elles sont maintenues au niveau de 2021.

Concernant notre arrondissement, les dotations 2022 seront réparties comme suit :

- 765 210 € en dotation de gestion globale ;
- 68 521 € en dotation d'animation locale ;
- 172 748 € en dotation d'investissement.

Il est à noter que ces dotations peuvent être actualisées dans le cadre du prochain conseil municipal afin de prendre en compte les évolutions de périmètre constituées notamment par des transferts de nouveaux équipements.

La conférence budgétaire qui s'est tenue lundi 6 septembre a permis d'exposer l'ensemble de ces éléments financiers aux maires de chaque arrondissement.

Il est important ici de rappeler le souhait de notre majorité à faire de la politique autrement, en intégrant notamment la question de la concertation avec la population, concertation qui prend du temps et des ressources, mais qui est porteuse de grandes valeurs à nos yeux.

Ainsi, nous faisons le choix pour les cinq ans de notre mandat de prendre le temps nécessaire pour mettre en œuvre les choses sérieusement, et l'évolution des pratiques se voit déjà et se verra au fur et à mesure de notre premier mandat, soyez en sûrs.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- les modalités de répartitions des dotations sont approuvées.
- le montant de la dotation de gestion locale pour 2022 pour l'ensemble de la Ville de Lyon s'élève à 4 795 514 € ;
- le montant de la dotation d'animation locale s'élève à 475 858 € ;
- le montant de la dotation d'investissement s'élève à 1 053 378 €.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

J'ai une demande de prise de parole de Lyon en Commun, Monsieur MOURIER ?

**M. MOURIER.-** Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement,

Vous l'avez dit, la dotation aux arrondissements est à peu près stable, nous nous devons de saluer cette initiative qui va dans le sens de la politique au plus près des habitants au niveau de l'arrondissement. La

majorité ici est allée dans ce dossier aussi loin que la loi le lui permet car la loi Paris-Lyon-Marseille (PLM) qui date de 1982 ne permet pas aux arrondissements le plein exercice de leur potentielle politique, c'est-à-dire devenir une commune, car quel échelon est préférable à part celui de la commune ? Il s'agit là de l'échelon de référence, et pas seulement parce qu'il correspond à l'organisation politique de notre pays depuis que nous sommes une République, mais parce que la commune doit être la base de notre politique de bifurcation écologique. Elle permet d'être en phase avec les citoyens au plus proche du terrain pour donner l'impulsion nécessaire au changement.

Pourtant, la loi PLM est insuffisante pour que l'arrondissement tende vers une commune de plein exercice.

Le groupe Lyon en Commun votera donc en faveur de cette délibération qui replace dans les limites de la loi l'arrondissement à sa juste place.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur MOURIER.

Monsieur AUZAL ?

**M. AUZAL.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu l'occasion d'exprimer à plusieurs reprises au sein de ce conseil à quel point le renforcement de la place de l'arrondissement dans la gouvernance de notre ville était à nos yeux un des chantiers majeurs de ce mandat. Nous avons tous conscience que le rôle de l'arrondissement doit évoluer pour prendre en compte au plus près du terrain, dans une logique de subsidiarité, les besoins de nos concitoyens.

Le montant des dotations aux arrondissements qu'il nous est proposé de voter aujourd'hui est sensiblement le même que celui qui a été décidé pour 2020. Notre ville est en retard sur le sujet. Si on compare le

montant des dotations aux arrondissements pour l'année 2020, il était de 12 € par habitant à Lyon contre 18 € à Marseille et 68 € à Paris, quelle que soit la loi PLM.

Nous constatons donc que si le renforcement de l'échelon arrondissement figurait dans le programme de l'actuel maire de Lyon, sa mise en œuvre n'est pas encore tout à fait effective. Nous sommes bien sûr conscients qu'il faut du temps pour déployer une politique mais nous regrettons tout de même que cet aspect ne soit pas prioritaire.

Plus de moyens pour les arrondissements, c'est plus de proximité, c'est également une plus grande réactivité dans le service aux usagers et aux citoyens.

Ce montant global de 6,3 M€ de dotations aux arrondissements est également à mettre en parallèle avec le montant de 50 M€ dédié au budget participatif. Il ne s'agit pas de remettre en question le principe du budget participatif mais bien de souligner à quel point l'instance démocratique qu'est le conseil d'arrondissement est aujourd'hui sous-dotée.

Nous voterons contre cette délibération en espérant qu'un effort sera réalisé dans l'année qui vient pour renforcer le pouvoir de décision du conseil.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres demandes de parole ? *(Non)*

Je ne peux qu'être d'accord avec ce que vous venez de dire, Monsieur AUZAL, vous vous doutez bien que les maires d'arrondissement souhaitent avoir plus de moyens, cela va de soi. Le maire de Lyon ne renie absolument pas son engagement, il compte bien le tenir, mais vous avez très clairement dit que cela prend du temps, notamment si on regarde le passé, un certain nombre d'indicateurs n'ont jamais été rétablis.

Toutes ces questions sont en train d'être étudiées par les

services parce qu'il faut rentrer maintenant en comptabilité analytique et identifier réellement ce que cela représente en termes de charges pour l'arrondissement. Comme l'a dit Valérie ROCH, on ne s'interdit pas de faire une délibération modificative en cours d'année pour réévaluer la part de ce budget.

Deux mots sur la population, parce qu'on peut s'étonner du fait que celle du 8<sup>e</sup> diminue. En réalité, on sait que c'est un arrondissement qui contribue à gagner et qui va gagner de la population, mais il y a un décalage de trois années dans le recensement, il n'y en a pas eu l'an dernier avec la crise Covid, il a eu lieu cette année. On sait très bien qu'au bout de cinq ans, un recensement complet est fait.

Nous avons aussi un effet des politiques de rénovation urbaine qui font que quand on détruit un très grand nombre de logements sociaux et qu'on reconstruit la moitié en mixité sociale, on met des familles moins nombreuses à l'intérieur, on a un effet sur le volume de population des arrondissements.

Beaucoup de facteurs l'expliquent, pour autant, quand on arrivera au terme du recensement correct des cinq années, le vrai recensement, nous constaterons que la population a crû, nous sommes d'ores et déjà au-dessus des 88 000 et non pas à 87 000 comme le recensement nous le donne. Cela impactera forcément l'évolution de la dotation.

De la même façon, nous réfléchissons à l'évolution de la part de la DAL du budget de fonctionnement, elle est largement sous-évaluée. Nous dépensons beaucoup plus que 68 000 €, de ce fait, nous faisons des économies sur d'autres postes. C'est une gestion vertueuse en soi mais qui nécessite de rééquilibrer les choses correctement pour être transparent sur l'utilisation des budgets qui sont alloués, tout simplement.

Ce chantier est en cours, il est devant nous et, bien entendu, nous y veillons en tant que maires d'arrondissement, mais je vous entends.

**M. AUZAL.-** Merci Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

*(Non)*

Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité.

## **6. Convention entre la Ville de Lyon et l'association Gonette pour le paiement des indemnités des élus et l'utilisation des gonettes dans les régies de recette de la Ville**

**M. LE MAIRE.-** Madame ROCH ?

**Mme ROCH.-** Pourquoi la gonette ?

Parce qu'elle permet de soutenir l'économie réelle et de proximité car elle ne peut ni être épargnée ni spéculer ni quitter le territoire. L'utiliser, c'est donc contribuer à territorialiser et dynamiser les échanges économiques en soutenant les commerces et artisans de proximité, donc l'emploi local.

Parce qu'elle est bonne pour l'environnement car c'est une indication à consommer local et durable. C'est aussi un réseau de partenaires agréés qui, par la signature d'une charte, s'engagent pour une économie respectueuse de l'environnement et de l'humain.

Parce que c'est une monnaie complémentaire à l'euro qui n'a pas vocation à le remplacer ni à couvrir l'intégralité de nos transactions quotidiennes, ces monnaies sont complémentaires et leur usage différent.

Parce que c'est la garantie du local : en utilisant les gonettes plutôt que les euros, on assure concrètement que notre argent profite à l'économie réelle et ne finit pas sur les marchés financiers ni dans les produits spéculatifs. Il faut savoir qu'un paiement en monnaie locale génère pratiquement une fois et demie plus de revenus pour le territoire qu'un

paiement en euro, et 22 % des professionnels notent un effet positif sur leur chiffre d'affaires. Mieux encore utiliser la gonette, c'est soutenir une finance plus éthique car pour chaque gonette qu'on active, la contrepartie en euro alimente un fonds de garantie placé dans deux banques éthiques.

Parce que c'est une démarche citoyenne et locale avant tout. La gonette, ce n'est pas une lubie d'écolo bobo mais un projet qui permet une réappropriation citoyenne de la monnaie par les habitants et les acteurs économiques.

Ainsi, ce soutien large des collectivités aux monnaies locales est important et nécessaire. L'adhésion de la Ville de Lyon à l'association a fait l'objet de la délibération du mois de mai 2021, à présent, à travers la délibération de ce jour, il s'agit de mettre en place deux axes :

- l'encaissement en gonette sur cinq régies pilotes de la Ville de Lyon dès le premier trimestre 2022 ;

- le paiement d'une partie des indemnités des élus volontaires en gonette avec un démarrage en novembre 2021 pour quatre élus pilotes et une extension du principe sur trente élus volontaires à partir de janvier 2022.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'approuver cette délibération.

Merci à vous.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des remarques ?

Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

J'ai bien entendu la présentation très lucide de Mme l'Adjointe. Si vous voulez véritablement accompagner et soutenir le commerce, ce n'est pas avec la gonette, tout le monde le sait. Si vous

voulez vraiment soutenir et accompagner le commerce et l'économie locale, travaillez sur l'activité partielle des commerces, travaillez sur les fonds de solidarité, travaillez sur les frais de garantie, travaillez sur les aides à la transformation structurelle du secteur ! On a bien vu un certain nombre de commerces fermer dans notre arrondissement. Travaillez même sur la rénovation de nos commerces et la question de l'accessibilité, travaillez sur une véritable redynamisation commerciale, et même, chose que vous avez oubliée, travaillez au prix sur les logiques déterminées !

Aujourd'hui, ce rapport n'a pas de sens parce que, y compris la gonette perdant de sa valeur avec le temps si vous ne l'utilisez pas, comme on dit parfois en plaisantant, être riche en gonette, c'est comme être riche au Monopoly, vous perdez de la valeur aussi au niveau de la monnaie et pour les personnes qui l'utilisent.

Cette question de la monnaie, vous ne la traitez pas, vous ne traitez pas la modification de l'objet utilisé par l'échange, vous n'agissez pas sur les causes et les conséquences de la monnaie.

Sur ce rapport, nous serons opposés parce qu'il est complètement hors sujet et loin des préoccupations des Lyonnais.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Quelqu'un souhaite prendre la parole sur ce sujet ? *(Non)*

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à la majorité.

## **7. Adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)**

**M. LE MAIRE.-** Madame ROCH ?

**Mme ROCH.-** Mesdames et Messieurs,

C'est un dossier très important pour notre majorité. En effet, la Ville de Lyon doit être exemplaire avec ses propres achats, avec près de 200 M€ par an de produits et de prestations achetés.

L'ensemble de ces achats doit le moins possible nuire à l'environnement et le plus possible avoir des impacts positifs sur le territoire en soutenant toutes nos entreprises.

La Ville de Lyon, de par son exemplarité, saura également encourager le secteur économique à proposer des produits et des prestations qui rentrent dans ces objectifs.

Le SPASER qui a été créé par la loi de 2014 a été mis en place en 2016 dans la ville de Lyon mais, en arrivant mi-2020, notre majorité a réalisé un bilan, et nous avons rapidement pris la décision qu'il fallait être beaucoup plus ambitieux et précis, en ayant des objectifs chiffrés et un mécanisme performant de suivi.

Ce SPASER est le fruit d'une élaboration collective qui a duré environ six mois, regroupant des élus de différentes tendances politiques, les partenaires de la Ville et les habitants.

La définition reprend les trois principes les plus importants :

- l'engagement pour l'environnement : ce sont des achats avec une durée de vie la plus longue possible, la réparabilité, les produits biosourcés ;

- l'inclusion sociale pour permettre à tous de s'épanouir en prenant en compte les personnes en situation d'insertion et de difficulté ;

- l'efficience économique pour avoir une économie qui est en lien avec la transition écologique, les achats qui doivent être sobres, robustes et de qualité.

Cette définition se traduit en quatre grandes thématiques :

- un achat public au service de la transition écologique pour

réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone, limiter l'utilisation de ressources non renouvelables et décliner l'objectif zéro déchet dans les achats ;

- un achat public au service d'une ville plus inclusive pour renforcer l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi, lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir activement l'égalité, recourir plus largement aux structures du secteur adapté et protégé ;

- un achat public au service de la protection de la santé et d'une alimentation saine pour les habitants et les agents de la ville : cette thématique nous tient particulièrement à cœur au travers, par exemple, du renouvellement du marché de restauration scolaire, avec l'exigence d'une alimentation saine issue d'une agriculture de proximité et durable. C'est également contribuer à une meilleure qualité de l'air intérieur et à une diminution des perturbateurs endocriniens, notamment dans les établissements recevant du public ;

- un achat public au service d'un développement économique responsable et vertueux du territoire, améliorer l'accès des acteurs du territoire aux marchés publics en privilégiant les acteurs de l'ESS et les TPE et PME.

Le SPASER prévoyait 90 000 heures d'insertion, nous passons à 150 000 heures par an, avec un travail important avec la MMIE afin notamment de faire bénéficier plus de femmes dans ces clauses d'insertion, car je vous rappelle qu'à ce jour 85 % de ces heures bénéficient aux hommes.

Sur le secteur handicap, on multiplie par deux le nombre de marchés réservés.

Pour l'économie sociale et solidaire, c'est avoir au moins 50 % des marchés attribués à ces secteurs quand cela est possible.

Le marché de la restauration scolaire répondra à ce SPASER en visant a minima 75 % de produits bios pour tendre vers 100 %, et au moins 50 % de produits issus de notre région.

Les marchés pourront également être réadaptés afin d'être allotés en lots plus petits ou décentralisés dans les arrondissements pour faciliter l'accès aux petites et moyennes entreprises de notre territoire.

Cette logique partenariale avec les entreprises devrait nous permettre d'obtenir la certification « Relation fournisseurs et achats responsables » que nous souhaitons obtenir prochainement au niveau de la Ville de Lyon.

La nouveauté également, c'est l'implication des élus selon le type d'achat afin qu'ils puissent donner leur avis sur l'intérêt même de l'achat, mais également sur le type et la nature de l'investissement à réaliser.

Ce SPASER sera proposé au conseil municipal le 30 septembre et, dès le lendemain, il sera mis en application. Les services et les élus seront formés très rapidement. Il sera également mis en place un comité de pilotage qui se réunira deux fois par an afin de suivre les effectifs ; il sera constitué par les membres de la commission des appels d'offres ainsi que d'un représentant de chaque groupe politique.

Dans le cadre de Lyon Pacte PME, une présentation de la PPI de la Ville de Lyon, des marchés à venir ainsi que le SPASER sera faite lors d'une action de communication prévue le 5 octobre auprès de tout le milieu professionnel.

Notre objectif, vous l'aurez compris, est vraiment de développer un travail en étroite collaboration avec les entreprises.

Ainsi, je vous remercie d'apporter votre soutien aux travaux réalisés en votant favorablement la mise en œuvre du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables de la Ville de Lyon.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Une demande de prise de parole de Lyon en Commun, Monsieur AZCUE ?

**M. AZCUE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Quelques mots pour se féliciter de la démarche entreprise à travers le SPASER tant nous avons besoin de planification et d'organisation dans les achats et la commande publique pour réaliser la transition écologique et sociale.

Ne vous en déplaise, Monsieur LEVY, la gonette comme le SPASER sont des leviers pour la bifurcation écologique et sociale et sont porteurs d'emplois orientés vers la transition, une commande publique solidaire avec une attention particulière pour les vulnérabilités comme le handicap et une commande publique écologique à travers la recherche d'achats en proximité et respectueux des cycles de la nature.

Cette majorité est porteuse d'un projet de réconciliation entre l'homme et la nature à un nouvel horizon humaniste qui prend forme à travers des choix politiques structurels.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur AZCUE pour ce petit moment de détente.

J'ai participé à la dernière réunion de préparation de ce rapport que vous évoquez aujourd'hui et, en effet, je peux témoigner de la concertation et du dialogue qui a pu exister avec les groupes, y compris ceux de l'opposition. Cela permettrait peut-être d'avoir des exemples en mairie d'arrondissement.

Pour autant, nous avons posé un certain nombre de questions à Madame HENOCQUE pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponses. Notamment, vous évoquez la valorisation de l'économie sociale et solidaire, cela va plutôt dans le bon sens, mais est-ce que l'économie sociale et solidaire de la ville qui est notre environnement local sur Lyon et la métropole voire la région est en capacité d'absorber la totalité de la demande à laquelle on va lui proposer de faire face ?

Nous avons posé la question au service des marchés et à la première adjointe, en effet, nous n'avons pas eu de réponse précise parce que nous n'avons pas non plus d'évaluation très claire de la photographie de l'économie sociale et solidaire dans notre ville et notre région, même s'il existe des entreprises et des associations très sérieuses dans ce domaine, mais seront-elles en capacité de répondre aux appels d'offres ? Aujourd'hui, nous n'en avons pas la garantie et vous courez le risque d'avoir un document qui ne serve que de déclaration d'intention.

Bien évidemment, nous nous inscrivons dans ce que vous avez évoqué sur la question du zéro déchet, la lutte contre les exclusions, contre les discriminations, le fait de favoriser l'égalité, cela figurait dans les documents précédents.

Un autre point d'inquiétude : je rappelle que les élus siègent en commission d'appel d'offres, ce sont eux qui en partie choisissent et déterminent l'appel d'offres délibéré et ils siègent en CAO. Ce qui m'interroge, c'est quand on dit que les élus peuvent siéger en amont de la CAO. L' élu ne doit pas se substituer aux services, y compris à l'indépendance. Un adjoint n'est pas un chef de service, n'est pas un directeur, et intervenir en amont du marché public peut faire courir un certain nombre de risques à notre collectivité, notamment sur l'indépendance et la neutralité de l'appel d'offres.

Je ne dis pas que c'est la finalité ni la volonté de l' élu mais ce sont des points de vigilance que nous devons avoir. Parfois, le diable

peut se cacher derrière les bonnes intentions.

Je reviens sur la question de l'économie sociale et solidaire, vous ne pouvez pas à la fois être subventionné et bénéficier de marchés publics, de commandes, en tout cas sur un certain nombre de prestations. Je pense également que cela peut mettre en difficulté le secteur marchand, le secteur commerçant dans notre ville et notre environnement.

Je voulais attirer votre attention sur ces points et vous dire que c'est pour cette raison que ce rapport ne nous convient pas, nous interroge, et nous nous abstiendrons.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Madame ROCH ?

**Mme ROCH.-** Merci Monsieur LEVY pour ces remarques, nous transmettrons tout cela à Mme HENOCQUE sans aucun problème, je pense qu'elle en est déjà bien informée.

Concernant le pourcentage des entreprises qui sont dans le secteur ESS, cela représente 10 % des entreprises et 10 % du personnel employé sur notre territoire. Nous sommes bien au courant de ces proportions et l'objectif n'est pas de leur donner tous les marchés ni 50 % des marchés, mais dans la mesure où ce sera possible bien évidemment. Cela peut permettre également à de nouvelles ESS de se créer et pourquoi pas d'embaucher de nouvelles personnes. Cela ne peut être que positif.

Concernant l'avis que nous allons demander aux élus, l'objectif est que chaque élu dans son domaine puisse être informé en amont des projets et puisse, avec les équipes (il n'est pas question de mettre en porte à faux qui que ce soit), être interrogé sur ce qui est le mieux pour sa délégation.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Il y a eu un échange avec l'ensemble des groupes, je ne pressens pas de points profonds de désaccord, des points de vigilance mais c'est bien normal. Notre comité de déontologie nous dira peut-être que ce n'est pas bon si les élus sont consultés en amont, nous verrons à ce moment-là.

Je siège également à la CAO parfois en tant que suppléant, je me rends compte que sur certains types de marché, certains produits ne sont plus fabriqués tout simplement en France et nécessitent d'aller chercher ailleurs. Il y a une logique également de relocalisation à terme d'un certain nombre de fournisseurs et d'entreprises et au plus près possible pour arrêter de se fournir avec un impact carbone fantastique quand on va chercher des graines en Hollande ou je ne sais pas quoi ailleurs. C'est juste dramatique comme situation.

Nous avons conscience que l'ESS a vocation à se développer. Aujourd'hui, elle ne couvre pas tous les champs de la commande de la Ville de Lyon, ce serait fantastique mais ce n'est pas le cas.

Madame EVA ?

**Mme EVA.-** Pour notre groupe, même si la première lecture de ce SPASER est remplie d'intentions louables et ambitieuses, pour nous, un tel objectif ne peut être atteint du jour au lendemain, ni même accompli par des évolutions radicales qui ne manqueront pas de déstabiliser le tissu économique actuel, sans parler de mettre en difficulté les agents en charge de passer et de mettre en place les marchés publics, raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** D'accord.

Je le mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à la majorité. Merci.

Je passe la parole à Patrick ODIARD pour la délibération suivante.

## **8. Programmation PEdT 2021-2022 Temps scolaire, périscolaire et dispositifs CEL /CLAS/ REAAP : attribution de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et associations et reports d'utilisation des subventions PIL, LAP et séjours découvertes**

**M. ODIARD.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La programmation 2021-2022 s'inscrit dans une période charnière puisque c'est la dernière mouture avant la réécriture du projet éducatif pour la période 2021-2024 qui est en cours dans le cadre d'une large concertation. D'ailleurs, j'en profite pour vous annoncer que nous avons pris l'initiative d'organiser une nouvelle réunion de co-construction du projet éducatif dans le 8<sup>e</sup> avec tous les acteurs qui ont participé à l'atelier le 30 juin dernier, et ce sera dans la première quinzaine d'octobre dans cette salle.

Cette programmation possède plusieurs aspects. Bien sûr, nous sommes sur l'ancien projet mais nous avons réorienté les priorités :

- comprendre les enjeux environnementaux et sociaux de la transition écologique ;
- créer les conditions de leur épanouissement et de leur bonne santé des enfants ;
- s'ouvrir aux autres et devenir des citoyens responsables et engagés.

La délibération comprend plusieurs aspects, d'abord une question qui a trait à la prolongation de la durée d'utilisation sur l'année scolaire 2021-2022 des subventions accordée aux coopératives scolaires et associations en 2020-2021 qui n'ont pas pu être utilisées en raison de la crise sanitaire qui n'autorisait pas les séjours avec nuitées et les brassages d'élèves, les séjours dits libres ou les différents projets d'initiatives locales et lieux accueil parents.

On prolonge l'utilisation de ces subventions prévue entre septembre 2020 et juillet 2021 pour une réalisation sur l'année scolaire 2021-2022, et cela pour un montant total de 220 380 €.

Pour ce qui concerne les projets d'initiatives locales, l'école Combe-Blanche élémentaire est concernée, et pour ce qui est des séjours libres et des classes découvertes, ce sont les écoles Fournier, Péguy, Herriot, Pasteur, Paul-Emile-Victor, Delorme et Simone-Veil qui sont concernées par ces prolongations.

Pour ce qui est de la programmation sur le temps scolaire lui-même, la liste est très longue, je mettrai l'accent simplement sur quelques aspects : les classes « Graines de lecteur » qui associent les classes de 6<sup>e</sup> avec d'autres classes élémentaires, l'école élémentaire Péguy y participe.

Je citerai l'activité « Les ambassadeurs du livre » dans le cadre du festival Quai du Polar, une classe culture citoyenne avec les Francas du Rhône, le soutien à la pratique sportive organisé par l'USEP de Lyon qui cible les quartiers prioritaires avec un soutien de 40 classes qui s'élève à 5 000 €. C'est une prise en charge forfaitaire partielle du coût de l'adhésion pour ces classes ou ces écoles.

Nous avons « Les chantiers de la création » qui travaillent en partenariat avec le conservatoire et l'orchestre national de Lyon, c'est l'école Fournier élémentaire qui est concernée.

Des visites de l'Hôtel de Ville sont organisées par la Fédération des œuvres laïques pour l'école Kennedy.

Il ne figure pas dans la délibération mais il convient de souligner le projet « Mon patrimoine et moi » pour lequel les écoles élémentaires Jean-Macé et Philibert-Delorme sont sélectionnées. Pour l'école Philibert-Delorme, c'est un travail autour du monument aux morts de la place Belleville dont les noms ont disparu. C'est un travail intéressant qui peut-être nous permettra un jour de pouvoir retrouver les personnes qui sont décédées et qui étaient mentionnées sur ce monument.

Pour les projets d'initiatives locales (PIL) et les actions de coéducation (LAP), selon les différentes priorités que j'ai énumérées tout à l'heure, pour ce qui est de l'écocitoyenneté, 16 PIL ont été déposés dans 14 écoles maternelles et élémentaires dans le 8<sup>e</sup>.

Pour ce qui est des PIL école inclusive, 25 dossiers sont déposés dans 14 écoles maternelles et élémentaires.

Pour le vivre ensemble/faire ensemble, 9 PIL dont 4 écoles élémentaires du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Pour ce qui est des lieux d'accueil parents, ce sont les écoles élémentaires Combe-Blanche Edouard-Herriot, Giono et Pergaud qui sont concernées.

Je vais arrêter ici ces énumérations. Je rappelle simplement que les lieux des activités de loisirs périscolaires disposent de deux financements spécifiques pour un montant de 148 455 €.

Nous avons aussi des subventions pour le contrat local des accompagnements à la scolarité (CLAS), le contrat éducatif local (CEL), le soutien à la parentalité du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) pour un montant de 196 568 €.

Nous avons un beau projet éducatif qui viendra en appui aux équipes enseignantes, aux équipes du périscolaire, tout cela bien sûr dans l'objectif d'accompagner les enfants pendant leur scolarité. A ce titre, la Ville de Lyon est au rendez-vous.

Je vous remercie de bien vouloir adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande de prise de parole de la part de M. MOURIER.

**M. MOURIER.-** Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants,

Un mot sur cette délibération qui concerne le PEdT et donc

tous les établissements situés dans l'arrondissement.

Le groupe Lyon en Commun se félicite des dispositifs engagés et leur diversité. Nous tenions particulièrement à remercier les personnels et à saluer leur investissement dans cette organisation.

Tout cela ne doit pas nous faire oublier le contexte changeant qui entoure l'éducation prioritaire que l'on connaît bien dans le 8<sup>e</sup>. Le gouvernement Macron est pour la fin du dispositif REP et nous le regrettons, même si nous connaissons ses imperfections.

Pour les enfants du 8<sup>e</sup>, pour ce dispositif structurel, ce sont moins de projets, moins d'heures de cours, moins d'investissement. L'impact est concret, et ni de droite ni de gauche, ce n'est bien ni pour les enfants ni pour les parents.

Monsieur le Maire, nous voterons en faveur de cette délibération mais nous tenions à alerter la majorité tout comme l'ensemble du conseil d'arrondissement sur le contexte national dans lequel elle s'inscrit. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour votre remarque.

Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il faudrait qu'un jour vous expliquiez à M. MOURIER que la plupart des crédits que nous votons aujourd'hui viennent de par ailleurs sur des aides engagées, notamment le dispositif qu'a rappelé M. ODIARD.

Je reviens sur le fond du dossier, s'agissant des actions du PEdT, pourrions-nous avoir un compte rendu de la première réunion de concertation qui a eu lieu au niveau de notre arrondissement pour nous indiquer quels sont les accords qui ont été dégagés dans notre arrondissement ainsi que les axes prioritaires, et nous en dire davantage en dehors du fait que c'était intéressant. Il pourrait être aussi intéressant

d'inviter tous les élus qui le souhaitent à ce genre de réunion, au moins en tant qu'auditeurs, parce que cette question nous concerne tous.

Dans le descriptif des actions évoquées par M. ODIARD, pour 95 %, c'est la reconduction des opérations du mandat précédent et, bien évidemment, nous les approuverons.

Un point nous interpelle concernant l'association « Lire et faire lire » qui intervient en grande partie sur l'école Jean-Macé. Comme vous nous l'avez indiqué, Monsieur ODIARD, pour les subventions conduites, lorsqu'elles n'ont pas été dépensées, un certain nombre de conventions qui lient les associations avec la Ville ont également été prolongées, sauf que pour « Lire et faire lire », c'est assez modique (3 000 € par an), elle a été prolongée d'un an sans verser de subvention supplémentaire. Comme le tissu associatif lyonnais, ils ont subi le Covid, je trouvais dommage de faire une économie de 3 000 €, notamment sur quelque chose de fondamental qui est la question de la lecture et de l'écriture.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur ODIARD, voulez-vous répondre ?

**M. ODIARD.-** Pour ce qui est de la réunion au 8<sup>e</sup> arrondissement, il faut que je regarde ce que nous avons reçu comme compte rendu. Je vous le ferai passer.

La prochaine réunion sera importante puisqu'elle permettra d'amplifier les propositions émises dans le 8<sup>e</sup>, cela permettra d'alimenter les prochaines réunions thématiques qui auront lieu au niveau Ville dans un second temps, avant la restitution définitive de ce projet éducatif.

Pour ce qui est de l'association « Lire et faire lire », je n'ai pas de détails précis à vous donner sur les subventions qui avaient été demandées. Nous sommes ici sur des actions qui sont conduites, je n'ai pas

le détail des subventions versées en tant que telles aux associations qui sont parties prenantes dans ce projet éducatif et qui sont très nombreuses.

**M. LE MAIRE.-** Merci. D'autres remarques ? *(Non)*

Je mets donc au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur ODIARD, vous gardez la parole pour la délibération suivante.

#### **9. Signature d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles relatif au soutien et au développement du dispositif des clubs « Coup de pouce langage »**

**M. ODIARD.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit du partenariat entre la Caisse des écoles et l'association « Coup de Pouce » depuis 2016.

A la rentrée 2020, avec la crise sanitaire, des moyens supplémentaires ont été mis en place pour renforcer les clubs Coup de Pouce CLA (Club de langage) destinés aux « petits parleurs » de grande section de maternelle. Avec la déscolarisation forcée et la fragilisation de la crise, ces difficultés ont été amplifiées au moment de la fermeture des écoles.

Au moment de la reprise, en septembre 2020, les clubs Coup de Pouce CLA ont repris avec les enfants qui rentraient en CP dans une vingtaine d'écoles. Une formule passerelle a été expérimentée qui permettait aux enfants de grande section de maternelle de pouvoir continuer à bénéficier du club au milieu de leur année de CP, on a eu un doublement des clubs Coup de Pouce pour les élèves de grande section, notamment 44 clubs dont 2 expérimentations en moyenne section ont été déployés.

Les retours d'expérimentation du dispositif passerelle ont été

positifs, c'est pourquoi il a été reconduit au début de l'année scolaire 2021, les enfants inscrits dans ces clubs en janvier 2021 pourront bénéficier de séances qui se prolongeront jusqu'aux vacances d'automne 2021.

Nous votons aujourd'hui la convention annuelle avec la Caisse des écoles qui permettra à la Ville de Lyon de verser une subvention complémentaire à hauteur de 35 000 €.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ?

Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Les chiffres que vous donnez, Monsieur ODIARD, sont pour la ville ou pour l'arrondissement ?

**M. ODIARD.-** Les 44 clubs en question, c'est pour la ville.

**M. LEVY.-** Combien de clubs avons-nous sur l'arrondissement, s'il vous plaît ?

**M. ODIARD.-** Je n'ai pas le nombre dans la délibération, il faudra que je regarde et que je fasse le point avec les associations. Je vous le dirai.

**M. LE MAIRE.-** Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**10. Signature d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 et versement d'une subvention d'un montant de 100 000 euros**

**M. ODIARD.-** Il s'agit de l'Association de la fondation étudiante pour la ville qui mène différentes actions pour lutter contre les inégalités et créer du lien social. Elle intervient notamment dans le PEdT dont j'ai parlé tout à l'heure, dans le dispositif « Ambassadeurs du livre »

qui concerne 23 écoles maternelles et élémentaires dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Ce n'est pas la totalité des écoles qui en bénéficient tout simplement parce que certaines ne l'ont pas demandé mais toutes celles qui en avaient fait la demande l'ont naturellement obtenu.

Sur le temps scolaire, ces animateurs sont sous la responsabilité de l'équipe pédagogique dans le cadre du projet d'école et, sur le plan de la pause méridienne, ils participent au projet périscolaire de l'accueil de loisirs de l'école.

L'AFEV recrute pour ce dispositif 75 jeunes en service civique.

Nous proposons de verser une subvention de 100 000 € pour l'année civile 2021, de septembre à décembre. Pour des questions budgétaires, nous voterons une subvention complémentaire de janvier à août 2022 qui est estimée à 200 000 €.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

L'AFEV est une très belle association. Nous avons à l'époque concouru à son arrivée à Lyon, et bien évidemment, nous soutiendrons ce rapport.

Cependant, un certain nombre d'interrogations.

Auparavant, il y avait sur la ville de Lyon 100 postes en service civique pour un montant de 100 000 €, aujourd'hui vous proposez 75 postes en service civique pour le même montant, un joli cadeau de 25 000 € pour l'AFEV, mais ce sont 25 postes de service civique en moins dans les écoles de la ville de Lyon, autant vous dire que ce n'est pas forcément un bon signe pour la jeunesse qui a besoin d'être soutenue et pour l'accompagnement des services civiques, mais je ne doute pas que vous corrigerez le tir sur d'autres opérations.

J'aimerais bien avoir une certitude : vous avez donné le

chiffre de 23 postes dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, 23 services civiques, donc vous nous garantissez que cette baisse du nombre de services civiques sur la ville de Lyon n'impactera pas le 8<sup>e</sup> arrondissement ?

**M. ODIARD.-** Monsieur LEVY, effectivement, j'ai bien analysé les projets qui étaient déposés par les écoles du 8<sup>e</sup> et proposé ma validation à Mme LEGER, il n'y a pas eu du tout à choisir entre des projets proposés par une école ou une autre sur les « Ambassadeurs du livre ».

Je crois que cela vous a été expliqué en commission, l'objectif est aussi de travailler sur la qualité des recrutements et sur la possibilité de les accompagner et de les pérenniser. Dans le passé, on a constaté parfois des personnes en service civique qui ne satisfaisaient pas entièrement les équipes dans le projet qu'elles étaient censées accompagner, ou qui quittaient leur poste rapidement. Cela méritait que l'on se penche davantage sur la façon de recruter et sur leur profil pour mieux les accompagner, leur montrer que ce qu'on leur propose est quelque chose de motivant et qui mérite de s'y investir.

Les 75 personnes qui, je l'espère, seront là en continu, c'est peut-être mieux que 100 personnes dont certaines finissent par jeter l'éponge. C'est un pari qui est fait, j'espère qu'il sera réussi, bien évidemment.

**M. LEVY.-** Je regrette que, sur les 25 autres postes, on n'ait pas fait appel à d'autres structures comme Unis-Cité ou la Fédération des œuvres laïques qui auraient pu également intervenir dans nos écoles et proposer des postes supplémentaires.

Qu'il y ait des problèmes de recrutement, cela arrive dans les structures. Il y a aussi des parcours de vie et nous avons vécu une période particulièrement difficile pour la jeunesse. A un moment, il peut y avoir des parcours qui changent parce que, par définition, c'est la vie.

Je vous rappelle simplement, Monsieur ODIARD, qu'on ne pérennise pas un service civique, c'est un moment dans le parcours d'un

jeune qui a une ambition, une envie. Il a un parcours personnel et cela peut se conclure parfois par une année de césure, un certain nombre de choses, mais on ne pérennise pas un service civique. Si vous voulez pérenniser un poste, vous créez un poste, ne rentrez pas dans une logique de mettre en concurrence des fonctionnaires territoriaux et des services civiques. Le service civique, ce n'est pas un fonctionnaire territorial, c'est un accompagnement de la collectivité vers la jeunesse.

Nous comprenons votre logique mais je trouve dommage que vous n'ayez pas engagé une procédure vers d'autres structures d'éducation populaire pour pouvoir compenser cette baisse de 25 postes.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Je vous remercie. Oui, notre politique est différente.

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

La délibération suivante devait être présentée par Fanny DEL qui se déporte pour une situation de conflit d'intérêts. Je laisse la parole à Touria EL GANNOUNI.

## **11. Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon**

**Mme EL GANNOUNI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon promeut l'accès au droit et à la justice. Ainsi, il organise des consultations généralistes ou thématiques au sein du Palais de Justice, de l'Ordre des avocats et des Maisons de justice et du droit.

Pour renforcer ce dispositif d'aide à l'accès au droit, il propose de mettre en œuvre dans l'ensemble des mairies d'arrondissement des permanences de consultations d'avocats et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de la justice et du droit sont le relais, et dont une est située juste à côté de notre mairie.

Je vous propose de voter en faveur de la subvention d'un montant de 22 500 € par la Ville à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon pour soutenir cette action.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci ? Y a-t-il des remarques ?

Madame VALLA ?

**Mme VALLA.-** Monsieur le maire, mes chers collègues, habitantes et habitants du 8<sup>e</sup>,

Cette crise sanitaire a démontré une fois de plus que les citoyens ont besoin d'humain et de contact. Cette délibération est fondamentale car elle permettra de garder ce lien mais aussi de continuer à aider les habitantes et habitants à avoir un accès au droit grâce à la Maison de justice et du droit qui se trouve juste à côté de notre mairie. L'accès au droit se doit d'être universel et non de creuser un peu plus les inégalités, d'autant que ce service est entièrement gratuit.

Rappelons-le, ce partenariat a bénéficié à plus de 1 200 Lyonnaises et Lyonnais, ce qui est important et doit prospérer.

Cela faisait aussi partie du programme proposé par Lyon en Commun, nous nous réjouissons du renouvellement de ce partenariat qui se fait tous les deux ans.

Il est crucial de rappeler à nos concitoyens qu'ils peuvent accéder à la justice, donnant lieu à une meilleure estime de soi et permettre à chacun de conserver sa dignité, et que la Maison de la justice et du droit pourra les accueillir et répondre à leurs questions et besoins.

Le groupe Lyon en Commun votera bien évidemment pour cette délibération.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*)

Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

Madame DEL, vous pouvez revenir.

## **12. Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 49 434 euros - Exercice 2021**

**Mme DEL.-** Monsieur le Maire,

La Ville de Lyon s'engage fortement dans la promotion de l'égalité, de l'accès au droit pour toutes et tous, en faisant de la lutte contre toutes les formes de discrimination une politique intégrée dans l'ensemble de ses domaines de compétence. Le chemin reste long à parcourir pour que toutes et tous à Lyon comme ailleurs en France puissent avoir les mêmes droits dans les faits et pas seulement en théorie.

Pour les oreilles attentives au témoignage des institutions de référence comme la Fondation des femmes et j'en passe, mais aussi des militants et militantes féministes, antiracistes, pour les personnes qui luttent pour les droits des personnes porteuses de handicap, il n'y a aucun doute sur les difficultés auxquelles font face de nombreux Français au quotidien.

C'est pourquoi la Ville de Lyon soutient les actions novatrices en faveur de l'égalité des droits des citoyens et des citoyennes.

Dans notre arrondissement, trois associations se voient attribuer des subventions pour un total de 13 300 €, dont 1 300 € pour la

Formation insertion pour personnes déficientes visuelles (FIDEV). Ces trois structures proposent des projets innovants à destination des personnes porteuses de handicap. Vous avez dans le rapport le détail des autres structures que la Ville de Lyon souhaite soutenir.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'arrondissement, de voter l'attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant total de 49 434 €.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

**13. Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 4 135 322 euros aux MJC, centres sociaux, Maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

**Mme DEL.-** Monsieur le Maire,

L'éducation populaire a pour ambition politique de développer l'éducation et l'accès à la culture pour toutes et tous comme condition d'accès à la citoyenneté et à l'émancipation.

En s'engageant aux côtés des personnes et en leur proposant ou en accueillant des projets en mesure de développer la capacité des individus à comprendre le monde et à construire des lieux d'action individuels et collectifs, l'éducation populaire est une ressource essentielle pour relever les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.

C'est pourquoi l'éducation populaire est un axe fort de notre

action politique et s'incarne notamment dans un partenariat historique avec un certain nombre d'associations et fédérations qui développent cette démarche au plus près des territoires et de ses habitants et habitantes.

Il vous est proposé ce soir de voter l'attribution de subventions aux structures clés d'éducation populaire de notre ville. Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, six structures sont particulièrement visées pour un total première tranche de plus de 3 M€ et deuxième tranche de près de 745 000 €, et pour un montant total de plus de 4 M€.

Vous avez également le détail au sein des rapports.

Je vous propose donc de voter cette délibération et, en faisant cela, de soutenir l'accès à l'éducation populaire pour les habitants et habitantes de notre arrondissement de tous âges.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci Madame DEL. Une prise de parole de la majorité portée par Victoire GOUST.

**Mme GOUST.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Un mot au nom des trois groupes de la majorité de l'arrondissement.

Le forum des associations a montré l'attachement des habitants de notre arrondissement à ces structures associatives. Surtout après 18 mois de privation, cette délibération qui porte sur des subventions de fonctionnement accordées à ces structures d'éducation populaire montre le soutien que porte la Ville de Lyon à ces structures, malgré tous les aléas que nous avons vécus ces dernières années, pour qu'elles assurent au mieux leur mission et qu'elles fassent vivre concrètement la fraternité républicaine.

Notre arrondissement bénéficie d'une part importante des subventions. Je vous propose un peu de mathématiques rapidement pour vous faire réaliser l'ampleur de ce que récolte le 8<sup>e</sup> sur la totalité.

L'association qui gère le centre social Mermoz Gisèle-Halimi a touché la subvention la plus élevée des 16 centres sociaux lyonnais : 1 159 000 € sur un total de 7 M€, soit 1/6<sup>e</sup> du total. Au total, les trois centres sociaux du 8<sup>e</sup> ont obtenu près de 2,1 M€, soit un tiers du total accordé à tous les centres sociaux de Lyon, et 400 000 € de plus pour 2020.

Sur les 12 MJC bénéficiaires à Lyon, les deux du 8<sup>e</sup>, Monplaisir et Mermoz, reçoivent 1 000 056 €, soit plus de 20 % du total.

Enfin, sur les Maisons de l'enfance, celle de Monplaisir remporte la subvention la plus élevée des neuf accordées en 2021, plus de 507 000 € sur un total de 3 M€.

Au niveau global, sur toute la ville de Lyon, les subventions ont été au même niveau qu'en 2020, soit environ 20 M€.

Ces montants importants illustrent bien l'importance pour notre majorité à la Ville du soutien aux structures d'éducation populaire qui sont vitales pour l'émancipation de toutes et tous dès le plus jeune âge, mais surtout qui sont une belle preuve de l'importance accordée aux structures de notre arrondissement.

Au nom des Ecologistes, je remercie d'ailleurs les groupes Lyon en Commun et Gauche Unie, eux aussi très attachés aux valeurs de l'éducation populaire, pour s'être associés à cette prise de parole.

Dans un contexte où les problématiques de sécurité occupent quotidiennement les discussions médiatiques et préoccupent légitimement les habitants, nous sommes convaincus que l'art, le sport, l'ouverture aux autres et la possibilité d'une émancipation citoyenne sont des vecteurs de solidarité et de bien vivre ensemble pour une ville où il fait mieux vivre.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci Madame GOUST. Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Merci Madame GOUST pour cet exercice de mathématiques modernes. J'aimerais simplement vous rappeler que le centre social Gisèle-Halimi n'était pas encore ouvert cette année et, en effet, les montants de subventions mises en place cette année représentent une somme non négligeable qui était inscrite depuis un certain nombre d'années, puisque je vous rappelle qu'il y a un fort accompagnement de la Ville de Lyon et de la Caisse d'allocations familiales. C'est aussi le contrat enfance, le contrat temps libre et des crédits d'Etat qui permettent justement d'abonder ces montants.

Ce sont des aides de l'Etat et de la Ville de Lyon non négligeables, j'aimerais qu'à l'occasion vous fassiez le même exercice avec la PPI, vous vous rendrez compte que notre arrondissement est plutôt mal doté. Je vous rappelle l'abandon du projet de centre socioculturel sur Mermoz, l'absence de signes de travaux et de rénovation sur la MJC Laënnec-Mermoz. Je vous rappelle encore tout récemment l'absence de réponse concrète concernant la question de l'accueil de loisirs, de l'espace des 4-Vents, sur un montant de 10 000 € qui pourrait paraître comme n'étant pas grand-chose par rapport aux montants que vous avez évoqués.

Bien sûr, nous avons noté ces subventions puisqu'elles s'inscrivent dans la continuité des politiques précédentes, j'aimerais simplement vous apporter un bémol, et je me tiens également à votre disposition pour vous apporter un éclairage complémentaire.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres prises de parole ? *(Non)*

Je ne vais pas réagir sur l'intégralité de ce que vous venez de dire, Monsieur LEVY, mais quand même, critiquer la PPI de la majorité, c'est gonflé de votre part. On a fait une PPI qui n'a jamais existé sur la Ville de Lyon. Nous n'allons pas rougir, encore une fois, de ce que nous avons voté en début de mandat.

Quant à la MJC Mermoz, que n'avez-vous fait pour la remettre

en état préalablement ! Excusez-moi, nous héritons de l'état déplorable du patrimoine de la Ville de Lyon et si nous faisons des dépenses gigantesques pour le remettre en état, c'est bien ce qui est le fruit du passé.

Oui, nous ne sommes pas dans le fantasmagorique mais simplement à remettre en état notre patrimoine et le préparer aux fortes vagues de chaleur et à l'évolution que nous connaissons dans les années à venir.

Nous nous occuperons de la MJC Mermoz le moment venu mais, effectivement, nous avons fait des choix.

Monsieur AUZAL ?

**M. AUZAL.-** Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le Maire.

Cette passe d'armes me semble inutile. Mme GOUST remercie les deux groupes, franchement, il ne faut pas cliver, je pense que nous sommes plutôt constructifs et qu'on pourrait nous remercier parfois. C'est un peu le problème.

Pour revenir à tout ce que vous faites et tout ce qui n'a pas été fait par l'équipe précédente, je ne veux pas polémiquer mais nous étions ensemble avant, il ne faut pas l'oublier.

**M. LE MAIRE.-** Je vous remercie de vos paroles constructives sur le sujet. De fait, il est inutile d'avoir ce genre de commentaire sur des équipements sur lesquels vous savez aussi bien que nous ce qui s'est passé dans les années précédentes.

Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

#### **14. Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement : correction d'une erreur matérielle**

**Mme DEL.-** Monsieur le Maire,

Cette délibération est technique et sera très rapide, elle vise à corriger une erreur qui s'est glissée dans la délibération n° 2021/697 adoptée le 25 mars 2021. Cette délibération indiquait les barèmes appliqués aux locations de salles transférées aux mairies d'arrondissement, et pour deux de ces salles, les salles Ficelle et Garenne gérées respectivement par les mairies du 4<sup>e</sup> et du 5<sup>e</sup> arrondissement, les montants sont indiqués HT et non TTC. Il s'agit donc de rectifier cette erreur.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci Madame DEL.

Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

Je donne la parole à M. Jacques BONNIEL pour les prochaines délibérations.

#### **15. Renouvellement de la convention de la classe musée à l'école Jean-Macé Lyon à Lyon 8<sup>e</sup>**

**M. BONNIEL.-** J'en profite pour faire remarquer que sur les quatre délibérations qui touchent le secteur culturel, à part celle dont nous allons parler maintenant sur le renouvellement de la convention de mise à disposition de la classe musée, les trois autres sont des indicateurs importants de la politique culturelle que nous voulons suivre dans cette municipalité puisque l'une d'entre elles porte sur l'attribution d'un deuxième volet du fonds d'urgence qui a été créé le 30 juillet de l'année dernière et les deux autres sont les subventions d'investissement qui seront la mise en œuvre d'opérations culturelles de la PPI.

Il s'agit à la fois de réagir à un contexte et une conjoncture liés au Covid qui ont particulièrement affecté le secteur culturel et de construire l'avenir avec des subventions d'investissement qui vont pour certaines courir pendant tout le mandat.

Cette délibération est le renouvellement de la convention de la classe musée. La classe musée gérée par l'association culturelle et sportive de la Plaine contribue à la sauvegarde du patrimoine scolaire (mobilier, matériel pédagogique, livres, etc.). Elle accueille régulièrement, sauf années de Covid, des classes d'école primaire permettant aux élèves de s'approprier l'histoire de l'école.

L'association « La classe musée » accueille également aussi des publics adultes, des personnes âgées, à l'occasion des Journées du Patrimoine ou sur des expositions thématiques.

La convention triennale d'occupation des locaux entre la Ville et l'association était arrivée à échéance, il est donc proposé de renouveler cette mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 3 ans renouvelables ensuite par tacite reconduction annuelle, dans la limite de 6 ans.

Je vous propose donc d'approuver cette convention de mise à disposition de cette classe musée qui est un musée d'éducation. On en connaît assez peu d'ailleurs en France.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

## **16. Attribution de subventions de fonctionnement à 22 structures et 134 artistes au titre du fonds d'urgence pour un montant global de 570 750 €**

**M. BONNIEL.-** Il s'agit du second volet d'aides qui sont

réparties sur l'année 2021 à partir de l'utilisation des fonds qui restaient du fonds d'urgence, puisque le fonds d'urgence de 4 M€ n'avait pas pu être utilisé entièrement en 2020, il a permis d'aider trois types de structures : des structures en difficulté, des artistes à titre individuel et le maintien de l'activité artistique et à la reprise.

Sur le soutien aux structures en difficulté, il s'agissait d'attribuer une partie de ce reliquat à des structures qui étaient autorisées à faire une demande de soutien, parce qu'il fallait remplir un certain nombre de critères d'éligibilité : 19 structures ont envoyé un dossier complet éligible.

Sur le second volet, qui est un volet de soutien aux artistes, il permet d'aider d'une part des artistes auteurs (plasticiens, écrivains), qui n'ont pas une très forte protection sociale, d'autre part des artistes intermittents et intermittentes qui bénéficient du fameux régime d'indemnisation d'intermittence.

Le plafond pour les artistes auteurs qui sont moins protégés a été fixé à 5 000 €, et pour les intermittents à 3 000 €.

Le troisième volet, l'aide à la reprise, consiste en l'adhésion qui a été votée déjà au GIP culture, à l'augmentation des enveloppes allouées aux événements « Tout l'monde dehors » et Fête de la Musique donc vous savez que cela a été particulièrement difficile en raison de la crise sanitaire de pouvoir mettre en œuvre ces événements culturels très attendus par la population.

Enfin, cela a permis de soutenir les festivals : festivals de musique, festival de BD, festival de photo. On peut signaler, par exemple, le festival Connexion qui rassemble 54 manifestations qui portent sur le cinéma dans notre région, et le fonds d'urgence a été mobilisé pour permettre l'acquisition de 1 000 passeports destinés à des étudiants de la ville qui sont distribués par l'intermédiaire des associations étudiantes et les élèves de la Ciné Fabrique.

Je vous propose de voter cette délibération qui attribue cette subvention à 22 structures et à 134 artistes pour un montant global de 570 750 €.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

**17. Attribution de subventions d'investissement à 27 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 175 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations**

**M. BONNIEL.-** Nous venons de voter les subventions de fonctionnement à partir du fonds d'urgence, il s'agit maintenant des subventions d'investissement à 27 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique pour un montant global de 175 000 €.

Les structures qui disposent de lieux de création et/ou de diffusion peuvent avoir besoin de soutien de la part des partenaires publics dont la Ville de Lyon pour des travaux de rénovation voire de remise aux normes, de sécurité, de modernisation du matériel scénique. Aider ces lieux mais aussi aider ces équipes artistiques à moderniser leurs équipements, tout en favorisant l'accès à la culture pour le plus grand nombre, présente un intérêt communal certain.

Sur 56 lieux et compagnies qui ont sollicité la Ville, il est proposé de soutenir 27 associations pour un montant de 175 000 €. Parmi ces équipements, vous reconnaîtrez le Théâtre du Point-du-Jour, l'Espace 44, le festival Sens Interdits, la compagnie Pockemon Crew, Villa

Gillet, etc.

Je vous propose de voter cette délibération qui attribue 175 000 € de subventions d'investissement.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

**18. Lancement des opérations n° 60047539 « Rénovation des bibliothèques du territoire », 09157003 « Rénovation de la médiathèque de Vaise - Marceline-Desbordes-Valmore » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005 et n° 2021-1, programme 20005**

**M. BONNIEL.-** A nouveau des subventions d'investissement, ces opérations font partie du plan d'équipement pluriannuel qui a été voté en mars dernier. Il s'agit donc de moderniser des bibliothèques, de remédier au vieillissement de certains matériaux et surtout d'adapter les espaces aux usages contemporains, notamment des usages numériques.

Ce programme consiste d'une part à rénover la médiathèque de Vaise – Marceline-Desbordes-Valmore pour un montant estimé à 400 000 €. Cela porte sur la mise à niveau en accessibilité, la mise à niveau en sécurité, la création d'espaces pour les nouveaux services que sont amenées à remplir les médiathèques et bibliothèques.

L'opération se déroulerait sur deux exercices 2022 et 2023.

Il s'agit également d'une opération de rénovation de quatre bibliothèques-médiathèques d'arrondissement : Guillotière, Duchère, rue de Condé dans le 2<sup>e</sup>, et notre bibliothèque-médiathèque du Bachut, Marguerite-Duras.

Le montant global pour ces quatre bibliothèques est de

500 000 €. Ces opérations seront réparties sur les années 2022 à 2025.

S'agissant de la médiathèque du Bachut, l'opération consiste à renouveler le mobilier, réaménager les espaces, notamment le hall d'accueil. Je signale que le hall d'accueil permettrait d'accueillir un peu mieux les expositions comme celle de la VHL qui a lieu en ce moment, que je vous incite vivement allez voir.

Le maire de Lyon serait autorisé également à solliciter des concours financiers européens au titre du FEDER ou du FSE : le FEDER pour le développement des zones, et le FSE, le fonds social européen.

Je vous propose de voter cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

M. BONNIEL devant se déporter sur la délibération suivante, je passe la parole à Valérie ROCH.

#### **19. Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Institut français de civilisation musulmane**

**Mme ROCH.-** Monsieur le Maire,

Cette convention de partenariat entre la Bibliothèque de la Ville de Lyon et l'Institut français de civilisation musulmane est conclue pour une période de 3 ans. Le partenariat entre ces deux structures favorisera la circulation des publics et leur permettra d'accroître leur compréhension éclairée de la religion musulmane ainsi que de ses expressions culturelles.

La bibliothèque municipale fournit une aide technique à la médiathèque de l'IFCM et une collection de documents relatifs à la civilisation musulmane.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement cette délibération. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur BONNIEL, vous pouvez nous rejoindre.

**Mme COUDER.-** Monsieur le Maire, excusez-moi, je réagis de manière spontanée par rapport à toutes ces délibérations sur la culture que bien entendu nous soutenons.

Je ne sais franchement pas si c'est le lieu et le moment mais au risque de vous paraître peut être trop populaire et pas assez culturelle, le 8<sup>e</sup> est l'arrondissement du cinéma par excellence, un grand acteur, Jean-Paul BELMONDO, est mort la semaine dernière, nous avons tous été touchés par ce décès et surtout par tous les films qu'il a faits. Je ne sais pas comment dans le 8<sup>e</sup> on pourrait lui rendre hommage, pourquoi pas quelque chose lié aux cascades, au sport ? On pourrait faire du vélo, un ride park, quelque chose de ce genre.

Je m'excuse si ce n'est pas le moment mais je voulais vous faire part de ce souhait. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci Madame COUDER. Nous regrettons tous le départ de Jean-Paul BELMONDO. Etant d'un certain âge, j'ai forcément été baigné par les films de cette époque. Je retiens votre proposition, j'en discuterai volontiers avec l'Institut Lumière qui aura sûrement plein de bonnes idées sur la manière d'honorer la mémoire de Jean-Paul BELMONDO. Je vous remercie beaucoup pour cette intervention.

## **20. Adhésion de la Ville de Lyon à la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens**

**Mme EL GANNOUNI.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Depuis plus de trente ans, la communauté scientifique internationale exprime publiquement ses préoccupations concernant les effets de substances chimiques appelées perturbateurs endocriniens sur la santé humaine et animale, ainsi que sur l'environnement. Ces perturbateurs sont définis par l'Organisation mondiale de la santé comme des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle, étrangères à l'organisme, qui peuvent interférer avec le fonctionnement des systèmes endocriniens et induire ainsi des effets délétères.

Lorsque ces substances interviennent durant des périodes de développement pour la constitution de l'organisme telles que la gestation, les premières années de vie, la puberté, la ménopause, ces perturbateurs sont à l'origine de pathologies graves qui peuvent être parfois incurables. De nombreuses études françaises et internationales montrent ainsi le lien entre les perturbateurs endocriniens et les anomalies de l'appareil génital, les problèmes de fertilité, la puberté précoce, l'asthme, certains cancers, l'obésité et les problèmes métaboliques, les retards de langage chez les enfants et les troubles du neurodéveloppement tels que les troubles du spectre autistique, les troubles de l'apprentissage, l'hyperactivité, des modifications irréversibles du système nerveux.

En 2012, l'OMS a déclaré la lutte contre les perturbateurs endocriniens comme un enjeu sanitaire majeur du XXI<sup>e</sup> siècle.

On retrouve ces substances dans l'industrie ou dans les biens de consommation courants. Leur présence étant assez générale, l'ensemble de la population française y est exposée ou est susceptible de l'être.

Malgré trente années d'alerte de la part de la communauté scientifique internationale et des acteurs de la protection de l'environnement et de la santé, les réglementations sont encore trop peu protectrices de la santé humaine, animale et de notre environnement.

Le Réseau Environnement Santé a lancé en 2009 une charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens afin d'engager avec les collectivités locales volontaires un travail au plus près du lieu de vie des personnes. Elle a déjà été signée par près de 200 communes. Cette charte pose le fondement d'un engagement de ses signataires à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour réduire l'exposition à ces substances.

La Ville de Lyon est déjà engagée par des actions telles que le contrat local de santé et par sa participation au plan métropolitain de santé environnementale pour favoriser une meilleure santé sur notre territoire sur le court et le long terme. La Ville de Lyon souhaite poursuivre cette démarche en adhérant à cette charte et en intégrant la lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens parmi les piliers de son action et de ses politiques publiques.

Un plan d'action pluriannuel pour les cinq années à venir sera construit au dernier trimestre 2021 avec l'ensemble des services de la Ville de Lyon et sera défini dans le cadre de la concertation prévue pour le contrat local de santé. Ce plan d'action sera, par ailleurs, doublé d'une communication auprès des habitants de la ville pour les informer des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens. Les Lyonnais seront informés sur l'avancement des engagements pris, ils seront également pleinement intégrés dans le pilotage de ce plan d'action dans une logique de transparence de l'action municipale engagée par les élus depuis 2020.

Si ce dispositif recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter la charte établie entre la Ville de Lyon et le Réseau Environnement et Santé et d'autoriser M. le Maire à signer ladite charte.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande de prise de parole de la majorité portée par Aurélie MARAS.

**Mme MARAS.-** Monsieur le Maire,

Il s'agit effectivement d'une intervention pour la majorité. Je sais que c'est un sujet qui peut être assez anxiogène, nous avons essayé d'aborder les pistes sur lesquelles travaille la Ville de Lyon sans non plus occulter quelques données.

J'en rappelle ici quelques-unes.

Une étude récente montre que les Français ingèrent plus de 5 grammes de plastique par semaine. Une carte de crédit est composée de 5 grammes de plastique, nous ingérons chaque semaine une carte de crédit sous la forme de microbilles de plastique. Ces microbilles de plastique font partie de ces perturbateurs endocriniens.

Mme EL GANNOUNI nous l'a déjà précisé, les perturbateurs endocriniens sont à l'origine de pathologies graves, notamment lorsqu'ils ont lieu pendant la période de développement spécifique comme la gestation et les premières années de vie. Dans ce cas, ce n'est pas la dose qui fait le poison mais bien la période d'exposition.

En 2019, ce sont plus d'une trentaine de maires qui ont pris des arrêtés contre la loi actuelle qui autorise encore la pulvérisation des pesticides qui sont des perturbateurs endocriniens à proximité des habitations ou encore dans les cours d'école.

Au niveau national, les propositions de loi, les questions orales, les questions écrites de parlementaires Ecologistes, Insoumis et Socialistes ont été déposées mais rien n'y fait. Dès lors, la Ville de Lyon prend ses responsabilités en signant la charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens. Nous lançons ainsi une démarche rigoureuse et ambitieuse pour réduire les principales sources d'exposition des pesticides, notamment le glyphosate, les phtalates présents dans les plastiques et emballages souples, les dioxines, etc. La Ville de Lyon pourra ainsi, après concertation avec les acteurs, agir avec détermination, notamment dans les établissements qui reçoivent des enfants.

Nous sommes déjà engagés dans la suppression des

perturbateurs endocriniens issus de l'alimentation avec un plan qui vise le 100 % bio, nous engagerons d'autres plans d'action plus spécifiquement sur les phtalates et les dioxines. Nous mettrons en œuvre, en accord avec cette charte, tous les moyens possibles pour réduire l'exposition à ces substances. Nous allons agir et rendre compte des mesures correctives et préventives afin que la santé des petits lyonnais et des petites lyonnaises soit préservée.

Les trois groupes de notre majorité soutiennent cette délibération concrète qui va dans le sens de l'intérêt général et d'une ville où il fait bon respirer, où il fait bon vivre.

C'est pour toutes ces raisons, chers collègues, que je vous invite à voter en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

## **21. Lancement de l'opération n° 60034531 « Aide implantation offre de soins et de prévention territoriale » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00001**

**Mme EL GANNOUNI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette délibération a pour objet le lancement d'une opération d'aide à l'implantation d'une offre de soins et de prévention territoriale. Cette opération se déclinera en subventions visant la création ou la réorganisation de structures de soins et de prévention dans le domaine de la santé, en priorité dans les quartiers où l'état de santé de la population est dégradé et/ou caractérisé par une faible démographie médicale.

Il s'agit donc de permettre à la Ville de Lyon d'apporter son soutien financier à des projets portés par les associations de type maisons

de santé pluri-professionnelles ou centres de santé communautaires afin de répondre aux enjeux de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé ainsi qu'à maintenir et développer l'accès aux soins.

Pour les Lyonnais, ces lieux doivent permettre de proposer une offre de soins globale et accessible financièrement.

Cette opération est estimée à 500 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'approuver le lancement de cette opération et de permettre à M. le Maire de solliciter toute participation financière potentielle et particulièrement tout type de subvention.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

Je cède la parole à M. LESUEUR qui va porter trois délibérations très importantes pour notre arrondissement. Nous vous proposons de prendre la parole pour les trois délibérations que nous voterons séparément ensuite.

**22. Ateliers de la danse - Construction - rue Jean-Sarrazin à Lyon 8<sup>e</sup> - opération n° 08015528 - lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00005**

**23. Ilot Kennedy - Construction d'un complexe sportif - rue Jean-Sarrazin à Lyon 8<sup>e</sup> - opération n° 08015529 - lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00004**

**24. Groupe Scolaire Kennedy - Démolition reconstruction - opération n° 08015001 - lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006**

**M. LESUEUR.**- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par délibération des 25 et 26 mars derniers, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le groupe scolaire Kennedy, la nouvelle piscine et le nouveau gymnase et la création des Ateliers de la Danse. Ces trois projets sont intimement liés car ils se situent sur le même tènement : l'îlot Kennedy.

Nous sommes très fiers de présenter cette délibération car elle montre la détermination de la majorité de la mairie de Lyon et de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement de respecter nos engagements de campagne concernant la petite enfance, la piscine et les Ateliers de la Danse.

La petite enfance : en effet, nous avons fait campagne autour de « La ville à hauteur d'enfant » en dénonçant la vétusté et le mauvais entretien des groupes scolaires de notre arrondissement, nous y répondons directement par la construction d'une nouvelle école (8 classes maternelles, 10 classes élémentaires, un restaurant scolaire, des salles d'activité communes, des locaux administratifs, un appartement pour le gardien, des cours de récréation végétalisées et tous les locaux nécessaires au bon fonctionnement).

On l'a promis, on l'a fait, l'opération est lancée.

La piscine : nous avons également fait campagne en promettant une piscine dans le 8<sup>e</sup> arrondissement car il nous semblait anormal qu'un arrondissement de plus de 85 000 habitants ne possède pas un tel équipement ouvert tout au long de l'année.

Savoir nager est un apprentissage existentiel pour tous les

enfants à la sortie du primaire et cet équipement doit nous permettre de tout simplement respecter la loi. Nous y répondons directement par la construction d'une piscine municipale de six lignes d'eau dans un complexe sportif qui regroupera également un gymnase omnisport et une salle d'évolution.

Nous tenons ici à préciser que la piscine sera ouverte au public et non pas réservée aux scolaires et aux associations uniquement, comme cela était initialement prévu avant notre arrivée.

On l'a promis, on l'a fait, l'opération est lancée.

Les Ateliers de la Danse : nous avons également promis lors de notre campagne que nous trouverions une solution pérenne à l'arlésienne que sont les Ateliers de la Danse. Depuis près de dix-huit ans, nous avons entendu des promesses plus farfelues les unes que les autres pour l'implantation de ces ateliers, des promesses et des budgets pharaoniques ont été annoncés mais jamais rien de concret, des promesses, encore des promesses.

Nous y répondons également d'une manière intelligente, simple et efficace. Les Ateliers de la Danse seront construits sur un programme spécifique d'aménagement d'un pôle production création à moins de 200 mètres à vol d'oiseau de la Maison de la Danse. On ne peut plus judicieux, plus pratique et plus efficace.

On l'a promis, on l'a fait, l'opération est lancée.

Ces trois opérations impliquent également un réaménagement du square ainsi qu'un réaménagement paysager de l'îlot Kennedy dans son ensemble avec plantation de nombreux arbres. Nous ne pouvons pas encore donner de détails sur ces futures réalisations car l'objet de ces nouvelles délibérations traitent toutes les trois des budgets alloués aux études de programmation, diagnostics, études de sol et autres prestations pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours. Laissons les programmistes faire leur travail afin que les équipes de maîtrise d'œuvre

nous dévoilent leur vision de ces équipements.

Il est important de préciser que ces opérations représentent un des plus gros budgets et le plus gros chantier de la Ville de Lyon sur ce mandat. Nous sommes sur un montant proche de 60 M€, je répète 60 M€ pour notre ville à hauteur d'enfant, et tout cela dans notre arrondissement pour le bien-être des habitantes et habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement, et plus largement le bien-être des Lyonnaises et Lyonnais.

On pourra nous reprocher beaucoup de choses à l'avenir mais avec de tels équipements publics, on ne pourra pas nous reprocher de ne pas avoir investi dans notre arrondissement. Nous sommes très fiers d'engager ces projets qui, avec d'autres également engagés dans l'arrondissement, redonneront un dynamisme économique important et proposeront des équipements de qualité à nos concitoyens.

Je remercie M. le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement ainsi que tous les adjoints qui vont porter ces projets à bout de bras, qui se sont battus pour que l'ensemble de l'îlot Kennedy soit réalisé en même temps sur ce mandat. Je remercie également M. le Maire de Lyon qui nous a suivis dans cette démarche.

Je vous demande donc d'adopter ces dispositions. Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande de prise de parole de Lyon en Commun. Madame VALLA, c'est à vous.

**Mme VALLA.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, habitantes et habitants du 8<sup>e</sup>,

Les Ateliers de la Danse sont un énorme chantier culturel pour notre arrondissement qui permet de renforcer une culture locale mais aussi un pôle culturel d'exception, surtout dans notre arrondissement majoritairement populaire. Nous pouvons remercier le travail colossal de

notre adjointe à la culture, Nathalie PERRIN-GILBERT, pour la mise en place de ce projet.

Ce projet permet de placer la culture encore plus au cœur de l'arrondissement et permet à tous les habitants d'accéder toujours plus à la culture, mais ce projet permettra aussi la construction d'équipements sportifs essentiels et cruellement manquants dans notre arrondissement, signe qu'il est en perpétuelle évolution.

Notre groupe politique se réjouit fortement de l'avancée de ce projet et attend donc avec impatience qu'il sorte de terre et puisse enfin bénéficier à tous les habitants de notre arrondissement. Le groupe Lyon en Commun sera bien évidemment pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des prises de parole ou remarques sur le sujet ? Madame EVA ?

**Mme EVA.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Bien entendu, notre groupe votera pour cette délibération puisque quand c'est bien, il faut le reconnaître. Nous nous félicitons des décisions qui ont été prises concernant le groupe scolaire Kennedy, le complexe sportif et bien entendu les Ateliers de la Danse. Nous vous félicitons pour vos engagements.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Monsieur PESCHE ?

**M. PESCHE.-** Merci, Monsieur le Maire.

Je tenais à remercier M. LESUEUR pour sa présentation des délibérations qui est extrêmement forte et témoigne de l'engagement de l'ensemble de la majorité à réussir ce projet.

Je souhaite revenir sur plusieurs volets.

Effectivement, la culture, le sport et l'éducation sortiront renforcés dans notre arrondissement à l'issue de la concrétisation de ce

projet, c'est au bénéfice de l'ensemble de nos habitants, bien entendu les plus jeunes mais je pense à toutes les familles de nos quartiers qui sont privées depuis 2014 notamment de l'accès à la piscine, trois saisons sur quatre.

A l'issue de ce projet, on devrait réussir à rompre un cycle de dix ans sans accès à l'eau, trois saisons sur quatre. C'est quelque chose qui a été pour beaucoup de nos jeunes dramatique.

Je tiens à rappeler que dans nos écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement, beaucoup de classes doivent prendre le bus pour accéder aux piscines et ont ainsi accès à des formations à la natation sur des durées plus courtes, ce qui est sans commune mesure avec l'enjeu que représentent l'apprentissage de la natation, l'éducation aux jeux de l'eau et plus globalement l'apprentissage des sports nautiques.

Je voudrais juste rappeler l'enjeu essentiel qui consiste ici à briser les inégalités territoriales. Nous nous y attelons aujourd'hui tous et je vous félicite pour cette démarche collective, je sais que nous avons tous à cœur de réussir ce projet de rendre la natation accessible au plus grand nombre mais, au-delà, il s'agit bien de conforter la place de la culture dans notre arrondissement, de conforter une diversité de la pratique sportive (on a parlé du gymnase et des salles de motricité), et c'est cette vision globale que je voudrais saluer aujourd'hui.

Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous l'avons précisé dès le premier conseil d'arrondissement qui était à l'espace citoyen : nous voterons les rapports en fonction de l'intérêt de l'arrondissement. La démolition reconstruction de l'école Kennedy qui est attendue depuis un certain nombre d'années va dans le

bon sens, vous pouvez vous appuyer sur des études qui avaient déjà été engagées dans le précédent mandat. Cette délibération va dans le bon sens, cette rénovation était attendue et, puisqu'elle est dans la continuité des actions entreprises, nous l'approuvons, tout comme nous approuverons l'ouverture de l'école Anne-Sylvestre, de la rénovation d'un certain nombre de groupes scolaires dans la ville de Lyon puisque, ces dernières années, le niveau d'investissement dépassait les 180 M€.

C'est une bonne nouvelle pour l'arrondissement, nous l'approuverons et donc nous voterons pour les rapports, notamment celui relatif à l'école Kennedy.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je vais mettre au vote les trois rapports les uns après les autres.

Sur le 2797 relatif à la création des Ateliers de la Danse, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Sur le 2796 relatif à la construction du complexe sportif sur l'îlot Kennedy comprenant le gymnase et la piscine, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Sur le 2795 relatif à la démolition reconstruction du groupe scolaire Kennedy, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous remercie pour l'adoption de cet énorme chantier sur notre arrondissement. Je passe la parole à Christel BERTRAND pour les rapports suivants.

## **25. Lancement de l'opération 60022020 « Réfection des allées et circulation dans les cimetières lyonnais 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012**

**Mme BERTRAND.-** Deux délibérations portent sur la rénovation de cimetière, les 2825 et 2826.

Pour la 2825, il s'agit de poursuivre les travaux de conservation du patrimoine de nos cimetières, à savoir la réfection des allées et des circulations dans les cimetières lyonnais dont le nouveau cimetière de la Guillotière en ce qui concerne notre 8<sup>e</sup> arrondissement, pour un montant total de 1 M€ sur les deux années 2022 et 2023.

Je vous propose donc d'adopter ces dépenses.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

**26. Lancement de l'opération 60022016 « Rénovation des ferronneries et serrureries des portails monumentaux des cimetières lyonnais 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012**

**Mme BERTRAND.-** Il s'agit de prévoir la rénovation des ferronneries et serrureries des portails monumentaux de nos cimetières lyonnais dont celui situé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. L'urgence prévoit d'ores et déjà un budget diagnostic de 50 000 € sur 2021 puis 300 000 € en 2022 et 50 000 € en 2023.

Je vous propose d'adopter ces dépenses.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

**27. Attribution de subventions pour un montant total de 21 500 euros à Bellebouffe, La Légumerie, Récup et Gamelle, VRAC, Réseau AMAP, l'association Lyon III Développement Durable, dans le cadre de leurs actions en faveur de la promotion de l'alimentation durable et/ou de la lutte contre la précarité alimentaire**

**Mme BERTRAND.-** Mesdames et Messieurs,

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions pour un montant total de 21 500 € à six associations lyonnaises : Récup et Gamelle, VRAC Lyon Métropole, le réseau AMAP AURA, la Légumerie, Bellebouffe et l'association Lyon III Développement Durable.

La majorité écologiste soutient ces associations qui accompagnent la transition écologique et sociale en répondant aux enjeux en matière de santé, d'environnement, de solidarité et de lien social.

Plus particulièrement, l'association Lyon III Développement Durable s'est fixé parmi ses nombreux axes stratégiques celui de la lutte contre la précarité alimentaire étudiante. Très prochainement, elle ouvrira une épicerie gratuite et solidaire qui sera également un lieu de vie, d'échange, d'entraide entre étudiants. La Ville de Lyon participe donc, et j'en suis fort heureuse, à travers cette subvention, à faire naître cette épicerie dans notre arrondissement.

Parmi ces associations, deux autres, VRAC et Récup et Gamelle seront fortement implantées dans le 8<sup>e</sup> arrondissement puisqu'elles vont unir leurs forces, leurs compétences, dans la création d'une maison solidaire de l'alimentation dans le quartier Politique de la Ville de Santy, qui sera donc un lieu de rencontre, d'entraide, d'échange, en sorte un tiers lieu autour de l'alimentation.

Ces associations sollicitent donc la Ville de Lyon pour toutes leurs actions en faveur de la promotion de l'alimentation saine et durable mais aussi dans la lutte contre la précarité alimentaire.

Je vous propose d'adopter ces subventions.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Matthieu AZCUE pour les délibérations suivantes.

## **28. Approbation de la politique d'attribution des logements sociaux**

**M. AZCUE.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

La présente délibération consacre de nouvelles modalités d'attribution de logements sociaux pour lesquels la Ville est réservataire, c'est-à-dire qui correspondent aux garanties d'emprunt et de financement accordées par la Ville aux bailleurs sociaux.

Comme vous le savez, la Métropole, la Préfecture, Action Logement ont également des stocks d'appartements pour lesquels chaque institution élabore une politique d'attribution spécifique et encadrée par l'Etat. Pour exemple, les contingents préfectoraux et métropolitains qui représentent une bonne part des réservations à l'échelle de la métropole ont des critères prioritaires comme le handicap, la suroccupation aggravée ou encore les personnes privées de logement.

Dans un souci de cohérence, la présente délibération propose cinq nouveaux publics dits prioritaires pour le parc municipal :

- les ménages concernés par un relogement urbain dans l'arrondissement sur les quartiers Langlet-Santy et Mermoz Sud ;
- les ménages relevant de l'habitat indigne et insalubre ;
- les ménages en sous-occupation pour faciliter la rotation des mutations dans le parc social ;

- les victimes de violences intrafamiliales ;
- les agents municipaux relevant de critères de priorisation déjà connus par ailleurs.

Pour conclure, je précise au conseil que le nombre d'attributions dans l'arrondissement reste autour de 15 appartements par an dont les deux tiers sont orientés vers le renouvellement urbain qui mobilise très fortement les bailleurs sociaux.

Par ailleurs, on peut se féliciter de l'intégration des agents de la Ville dans la priorisation, améliorant ce faisant le bien-être de ceux qui pourront en bénéficier.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande de prise de parole au nom de la majorité portée par Victoire GOUST.

**Mme GOUST.-** Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8<sup>e</sup>,

Comme l'a rappelé à l'instant M. AZCUE dans sa présentation, il s'agit d'une refonte de la charte partenariale d'accès à un logement pour tous, c'est un document cadre qui est en vigueur depuis 2005, sa refonte était nécessaire au vu des évolutions de la législation dans le domaine du logement.

Au-delà d'une mise à jour réglementaire, ce document traduit aussi la vision écologiste portée à la Ville par Raphaël MICHAUD qui apporte des réponses concrètes au vu de la réalité du terrain dans notre ville, avec plusieurs constats d'actualité. C'est juste pour vous montrer que les Ecologistes se préoccupent de logement aussi.

Sur la ville de Lyon existe une tension croissante de la demande : en 2013, il y avait 4,4 demandes de logement pour une attribution, en 2020, ce chiffre a triplé et atteint maintenant 12,7.

Nous connaissons bien la problématique des ménages en situation de sous-occupation. Prenons le cas de couples qui occupent encore un T3 ou un T4 suite au départ de leurs enfants du foyer, mais ils continuent à y habiter malgré son coût élevé car ils n'arrivent pas à trouver de logement plus petit adapté à leur nouvelle configuration. Ce faisant, ils privent des familles avec des jeunes enfants de ces logements qui en conséquence doivent supporter des conditions de suroccupation.

Enfin, la situation des agents municipaux qui vient d'être citée pour lesquels le souhait de notre majorité d'améliorer leurs conditions de travail, comme l'a évoqué M. le Maire en début de ce Conseil, s'étend aussi à leur qualité de vie en dehors du travail, notamment à leur logement dans le parc municipal.

Enfin, à ceci s'ajoute une problématique spécifique à notre arrondissement et au 9<sup>e</sup>, celle des ménages concernés par le relogement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain en cours jusqu'à 2025. Il y en a deux à la Duchère et deux dans le 8<sup>e</sup> (Mermoz, Langlet-Santy).

Notre groupe écologiste à la Ville, et la majorité si elle s'associe à ces lignes, montre bien son pragmatisme et son attachement à proposer des situations concrètes, et ce sur tous les sujets, y compris le logement. Car, contrairement à ce que certains voudraient faire croire, l'écologie ne se limite pas à planter des arbres et à installer des pistes cyclables, l'écologie, c'est une vision politique et systémique de la société où tous les sujets sont interconnectés : le social, l'économie et le vivant.

Notre vision d'une ville apaisée, c'est une ville où il y a certes moins de bruit, moins de pollution et moins d'îlots de chaleur mais aussi une ville où l'anxiété liée au logement n'assombrit pas le quotidien.

Les élus écologistes du 8<sup>e</sup> accueillent donc avec enthousiasme cette délibération et ils la voteront favorablement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame EVA ?

**Mme EVA.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je tiens à formuler un bémol par rapport à ce qui a été dit : aujourd'hui, la réalité est qu'un couple qui a élevé ses enfants dans un T3 ou un T4 ne déménage pas parce que le loyer qu'il trouvera sur un T2 sera peut-être plus cher que le loyer qu'il paie pour un T3 ou un T4 qu'il occupe depuis quinze ou vingt ans.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur AZCUE ?

**M. AZCUE.-** Pour répondre à votre interpellation, j'ai envie de dire que ce sont les conséquences de vingt ans d'attractivité et de financiarisation dans l'immobilier. On en est là aussi par cette politique nationale mais une politique qui a été portée par vos propres politiques.

**Mme EVA.-** Je reviens sur ce que disait mon collègue, il est un peu dommage de se renvoyer la balle dans la mesure où nous faisons partie de la même majorité et que les décisions étaient prises ensemble.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Par moments, il faut être sérieux. Nous sommes sur une thématique particulièrement grave, avec des familles qui sont dans la détresse parce qu'il y a une véritable problématique de logement dans notre arrondissement, et les habitants du 8<sup>e</sup> attendent autre chose que « Ce n'est pas ma faute, c'est la faute de ceux qui étaient là avant. » Je suis désolé ! A un moment, Madame GOUST, vous avez fait un bel exposé et une belle déclaration d'intention parce que le texte était beau, mais il n'y a rien de concret dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, rien de ce que vous avez dit.

On parle du nécessaire, du b.a.-ba pour la vie de familles au sein de notre arrondissement qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles. Monsieur le Maire, vous avez entendu les propos des familles, notamment sur Mermoz, qui s'inquiètent pour un relogement,

les habitants attendent autre chose que le fait de se renvoyer la balle, y compris lorsqu'il y a des entretiens individuels en mairie du 8<sup>e</sup>, les familles n'ont pas besoin d'entendre ce genre de chose, elles n'ont pas besoin de l'entendre lors d'un entretien en tête à tête et elles n'ont pas besoin de l'entendre non plus lorsque nous sommes en conseil d'arrondissement.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Je vous laisse maître de votre jugement sur notre manque de sérieux dans ce domaine. A ma connaissance, vous ne faites pas les entretiens individuels avec les familles en mairie du 8<sup>e</sup>, je ne vois pas comment vous pouvez savoir ce qui se dit dans le huis clos d'un entretien. Je vous remercie au moins de nous laisser agir correctement et de ne pas nous prêter des propos que vous ne connaissez pas.

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

**29. Lyon 8<sup>e</sup> - Approbation de l'avenant de subrogation à la convention d'occupation du 13 mars 2009 consentie au profit de ELVYA pour le passage et l'exploitation du réseau de distribution publique d'énergie dans les missions de service public confié par la Métropole de Lyon - EI 08 049**

**M. AZCUE.-** C'est une délibération très technique qui vous propose d'approuver un avenant de subrogation à la convention d'occupation 2009 consentie à la société ELVYA, permettant le remplacement du concessionnaire par la société ELM Opérations, délégataire du service public pour la Métropole.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Mme CHASTAN pour la délibération suivante.

**30. Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2021 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 790 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière**

**Mme CHASTAN.**- Merci, Monsieur le Maire.

Ces subventions visent à accompagner les crèches dans leurs frais de fonctionnement, mais les crèches du 8<sup>e</sup> s'en emparent aussi pleinement pour mettre en place des projets de transition écologique qui sont accompagnés financièrement et/ou logistiquement par la Ville de Lyon et la mairie du 8<sup>e</sup>.

Aussi et suite aux interventions de mes collègues Touria EL GANNOUNI et Aurélie MARAS sur les perturbateurs endocriniens, je vous propose de vous présenter concrètement les projets qui sont mis en place par les crèches de notre arrondissement pour limiter l'exposition des bébés et dépendants du 8<sup>e</sup> aux perturbateurs endocriniens.

Cela peut passer concrètement par l'utilisation des couches lavables, même si les couches lavables ont un intérêt évident pour la réduction des déchets, elles ont aussi un intérêt sanitaire puisqu'elles limitent l'exposition des bébés et dépendants sur des zones du corps particulièrement sensibles aux perturbateurs endocriniens qu'on retrouve notamment dans le composant dit « effet fesses au sec » que contiennent les couches jetables.

Pour information, sur l'expérimentation des couches lavables, dix crèches lyonnaises pouvaient être éligibles, deux sur le 8<sup>e</sup> ont ardemment souhaité participer à l'expérimentation, Barbusse dans le quartier Grand-Trou et Saint-Mathieu à Monplaisir.

Un autre exemple de projet, il s'agit de changer les outils de nettoyage des crèches du 8<sup>e</sup> en passant par du nettoyage vapeur ou des

nettoyants autofabriqués avec du marc de café par exemple. Ces systèmes de nettoyage ont l'intérêt de ne pas diffuser de substances toxiques mais d'être aussi moins nocifs pour les sols souples plastiques que l'on trouve en crèche et donc d'éviter que les sols souples des crèches se mettent eux aussi également à diffuser des particules plastiques.

Cela passe aussi par le passage de vaisselle plastique à vaisselle en porcelaine ou en métal, ou encore par le passage de jouets plastiques à des jouets en bois ou des jouets qui seraient en plastique mais de seconde main puisque l'émission des perturbateurs endocriniens sur les jouets en plastique se déroule principalement sur le début de vie des jouets, quand on les achète en seconde main, ils ont fini leur phase d'émission.

A ce titre, la Ville de Lyon a mis en place une vente de jouets de seconde main à l'Hôtel de Ville avec l'association Enjoué qui a permis à de nombreuses crèches du 8<sup>e</sup> arrondissement de renouveler leurs outils pédagogiques.

Si tout ceci vous intéresse, je vous propose de voter les subventions aux crèches associatives. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ?

Madame COUDER ?

**Mme COUDER.-** Madame l'Adjointe, vous avez beaucoup communiqué sur le verdissement des crèches et des EHPAD et le développement de l'économie circulaire dans ces établissements. Quelques questions se posent à nous, aux parents de ces enfants et aussi au personnel de ces établissements sur la sécurité des enfants, les conditions de travail pour le personnel et aussi le coût pour les familles au vu des baisses annoncées, et le gain écologique. Enfin, pensez-vous élargir ces expérimentations aux EHPAD ?

Nous connaissons votre engagement pour l'écologie radicale mais sera-t-elle compatible avec le long combat que des générations

entières ont mené pour l'égalité femmes-hommes ? Ne va-t-il pas y avoir des régressions dans l'émancipation des femmes ? Nous avons acquis des droits et continuerons de nous battre pour garder le choix, la liberté d'avoir ou pas des enfants, avec un homme, une femme ou même seule, le choix d'allaiter ou pas, de faire des études, de travailler et pourquoi pas de nous investir dans la vie de la cité.

Sur tous ces points, nous resterons vigilantes et vigilants.

**M. LE MAIRE.-** Madame CHASTAN, je vous en prie.

**Mme CHASTAN.-** J'aurais été ravie de répondre mais je n'ai pas tout compris à la question. Du peu que j'ai compris, je vais essayer d'y répondre, votre question concerne les couches lavables ? Je n'ai pas entendu le début de votre phrase.

**Mme COUDER.-** il y a plusieurs questions.

Par rapport aux jouets de seconde main et à la sécurité des enfants, je pense que tout est bien vérifié pour que ce soit fait.

Sur le coût pour les familles, vous expliquez que les couches lavables coûtent moins cher que les couches jetables, est-ce qu'il y aura des répercussions sur les factures pour les familles. Les frais de crèche ne sont pas donnés non plus.

Sur le gain écologique, nous reviendrons vers vous pour avoir des résultats, une évaluation.

Comptez-vous élargir cette expérimentation à un ou plusieurs EHPAD de l'arrondissement ?

**Mme CHASTAN.-** Merci beaucoup, j'ai mieux compris.

Est-ce qu'il est prévu d'élargir aux EHPAD ? Pour les changes lavables, non. Pour les éléments de seconde main, c'est en réflexion, notamment avec une association que vous connaissez sûrement, qui s'appelle ENVIE, qui est connue pour faire des lave-linge et autres en

seconde main et qui s'occupe beaucoup aussi de matériel PMR qu'elle recycle et répare. Pourquoi pas, ce sont des choses qui sont à l'étude pour le moment mais je n'ai rien de concret à vous présenter.

Si je me souviens bien, vous m'avez parlé également de la répercussion sur le prix du fait du passage aux couches lavables. En fait, le gain n'est pas forcément économique puisque la logistique de nettoyage mise en place par la Ville de Lyon pour simplifier la mise en place de ces couches lavables pour les crèches est relativement coûteuse. En revanche, c'est malgré tout intéressant parce que cela permet une relocalisation sur le territoire lyonnais de ces dépenses puisque, pour le nettoyage, c'est EmerJean qui est sur l'expérimentation, qui fera le transport des couches propres et sales à vélo cargo et le nettoyage local à Villeurbanne. En revanche, si l'expérimentation est plus largement déployée, il faudra plusieurs laverie sur le territoire lyonnais, ce ne sera pas qu'EmerJean.

La relocalisation de l'économie se situe également au niveau de l'achat des couches puisqu'avant on était sur des couches principalement Pampers qui ne sont pas du tout fabriquées en France et ici nous passons sur des couches lavables fabriquées en Bretagne, qui sont commercialisées par un commerce lyonnais du 7<sup>e</sup> arrondissement, et c'est aussi une personne d'un commerce lyonnais qui accompagnera les crèches sur l'expérimentation.

**Mme COUDER.-** Je vous remercie.

**Mme CHASTAN.-** Il y avait une question sur les jouets pour savoir si c'était « safe ». L'association Enjoué fait exclusivement de la récupération de jouets de seconde main, les remet en état et s'assure qu'ils fonctionnent bien.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour cette réponse complète qui de fait n'a rien de radical !

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à la majorité. Merci.

Je passe la parole à Hubert BECART pour le rapport suivant.

### **31. Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon dans le cadre de l'opération n° 60023842 - Accompagnement des apaisements écoles**

**M. BECART.-** Chers collègues,

Vous l'avez entendu, nous investissons dans et autour de nos écoles au travers de notre action d'apaisement et de piétonnisation des abords des établissements scolaires. La présente délibération porte sur l'attribution d'un fonds de concours, une somme complémentaire à la Métropole de Lyon dans le cadre de cette action.

Depuis le début du mandat, la Ville de Lyon, avec l'aide de la Métropole, a fait de la sécurisation des écoles et des équipements de petite enfance une priorité afin de créer autour de chaque établissement public un espace convivial et accueillant pour les enfants et pour leurs parents.

Ainsi, 45 abords d'écoles et de crèches ont été transformés depuis le début du mandat. Ce sont près de 7 500 enfants qui peuvent désormais se rendre à l'école dans un cadre plus apaisé, plus végétalisé et agréable.

Le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon a pleinement rejoint cette dynamique, 3 rues d'école ont ainsi été piétonnisées depuis le début du mandat : la rue Bataille pour l'école Edouard-Herriot, la rue Joseph-Chapelle pour l'école Charles-Péguy, la place Julien-Duret pour l'école Anne-Sylvestre.

Nous n'oublions pas nos adolescents avec la rénovation réalisée cet été du parvis du lycée La-Martinière-Monplaisir, rue Antoine-Lumière.

Très prochainement, nous commencerons également les travaux devant la crèche Saint-Mathieu, dans la rue homonyme, pour offrir

un espace plus confortable aux piétons et apaiser la circulation.

Chacun de ces projets est construit avec la direction des établissements concernés, les enfants, les représentants des parents d'élève, avec les conseils de quartier, les riverains et les associations des usagers.

Dans cet objectif de concertation, nous avons également l'ambition d'aller toujours plus loin. Plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec les directions d'école et les parents d'élèves dans les quartiers de Mermoz, des Etats-Unis et de Monplaisir afin de préparer de nouvelles opérations d'aménagement en 2022 et tenir ce rythme de sécurisation et de réaménagement.

Je vous propose donc, chers collègues, d'approuver la délibération présente d'attribution de ce fonds de concours à la Métropole de Lyon qui est compétente en matière d'aménagement de voirie afin de poursuivre la réalisation de ce travail d'apaisement des abords d'écoles.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à M. Augustin PESCHE.

### **32. Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à chaque Office des sports d'arrondissement de Lyon**

**M. PESCHE.-** Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi, avant de présenter cette délibération, de saluer les clubs de notre arrondissement qui ont concouru par le biais d'athlètes aux jeux olympiques et paralympiques cet été.

Je voudrais saluer l'ASUL Tennis de Table avec Anne BARNEOUD qui, si elle n'est plus dans notre arrondissement et dans ce

club, a longtemps été licenciée à l'ASUL Tennis de Table. Je voudrais saluer l'ASVEL féminin donc quatre athlètes ont remporté la médaille de bronze aux jeux olympiques, également l'ensemble de l'équipe de la Convention Gymnique de Lyon avec Cyril TOMMASONE qui a concouru aux jeux cet été.

Ces résultats alimentent l'ensemble de notre vie sportive d'arrondissement parce qu'ils représentent différents parcours de vie avec des sports olympiques, paralympiques, des hommes et des femmes qui sont investis dans la vie de notre arrondissement et qui tirent l'ensemble de l'esprit sportif inclusif.

Pour revenir à notre présente délibération, elle porte sur la subvention allouée aux offices des sports d'arrondissement. Chaque arrondissement à Lyon, excepté le 2<sup>e</sup>, est doté d'un office des sports communément appelé OFFISA qui, en lien avec l'Office des sports de Lyon, a pour mission de fédérer les associations sportives du territoire autour d'un projet commun de valorisation de la pratique sportive amateur.

Ils sont un appui indispensable au développement de la politique sportive menée par la Ville de Lyon et ces OFFISA mettent en valeur l'engagement des bénévoles essentiel dans le développement de la vie sportive à travers des événements dédiés.

La présente délibération vise à préserver une structuration des OFFISA autour de nouveaux conseils d'administration, à les aider dans leur fonctionnement en amenant une subvention de 2 000 € à chaque OFFISA qui en fait la demande, donc tous les OFFISA en dehors de celui du 2<sup>e</sup> arrondissement qui débute sa structuration.

Je voudrais en profiter pour féliciter l'ensemble des bénévoles sportifs qui sont engagés dans l'Office des sports du 8<sup>e</sup> arrondissement, ils ont réussi tout au long de ces derniers mois à se structurer en équipe, à être dans la proximité avec nos clubs et à être, par ce biais, un partenaire privilégié de la politique que nous menons dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Ils font preuve de collégialité, d'un investissement important. Ils sont dans la proximité, et je sais qu'ils ont énormément d'idées et de propositions pour, dès la sortie de cette crise Covid, pouvoir continuer à animer l'esprit sportif dans l'espace public en direction des jeunes.

Vous avez pu tous et toutes les rencontrer ce dimanche au forum des associations et apprécier le travail qu'ils font.

Je vous invite donc à voter cette présente délibération et je vous en remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ?

Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Bien sûr, je voudrais m'associer aux remerciements de M. PESCHE. Je n'ai pas bien entendu, je pense qu'il est important aussi d'associer les athlètes paralympiques aux remerciements et aux félicitations. Comme vous le savez, nous avons dans notre arrondissement Lyon Handisport et je pense qu'il serait plutôt intéressant de les pérenniser dans leurs locaux actuels, rue Paul-Cazeneuve, et ainsi avoir une délibération prochainement pour avoir un outil qui serait une convention d'occupation de ces locaux qui pourrait rassurer et permettre une occupation des locaux pour plusieurs années. Je sais que c'est un souci que vous partagez, en tout cas je l'espère, il me semble important d'associer les paralympiques. Merci.

**M. PESCHE.-** Je précise que loin de les oublier, j'ai commencé par évoquer Anne BARNEOUD qui est une athlète paralympique, qui concourt en tennis de table avec le succès que l'on connaît.

Je vous remercie pour le point d'attention sur Handisport Lyonnais, il se trouve que nous les rencontrons cette semaine pour évoquer l'ensemble de leurs projets sportifs parce que, pour répondre à la question

du local, nous sommes à leur disposition pour avoir des échanges dans la durée pour le développement de Handisport dans notre arrondissement.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Pour vous rassurer, il n'y a pas d'inquiétude sur les locaux qu'occupent Handisport rue Cazeneuve actuellement. Je les ai rencontrés encore dimanche au forum des associations, effectivement, il y a des évolutions dans Handisport, notamment parce que certaines fédérations cherchent de plus en plus à internaliser le sport des handicapés en leur sein. De fait, c'est ce que je disais dimanche aux responsables de Handisport, c'est une fantastique reconnaissance du travail qui a été fait pendant des années et des années. C'est aussi une volonté, à ma connaissance depuis plusieurs années maintenant, des ministres des Sports successifs de pousser les fédérations et les sportifs eux-mêmes handicapés qui ont de moins en moins envie d'être traités séparément.

Oui, il y a des évolutions et nous regardons avec une grande attention l'impact que cela a sur le fonctionnement de Handisport, mais vous avez raison d'attirer notre attention sur ce point.

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Madame MARAS étant en conflit d'intérêts, je laisse la parole à Madame ROCH pour le rapport suivant.

**33. Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 121 410 €**

**Mme ROCH.-** Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'attribuer des subventions à des acteurs de

l'économie sociale et solidaire dans le cadre d'appels à projets. Ces projets visent à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon, attribution de subventions pour un montant de 121 410 €.

Historiquement, les acteurs de l'ESS sont précurseurs dans l'innovation sociale. De plus, leurs initiatives contribuent fortement à une économie plus durable et plus solidaire, ancrée dans le territoire et génératrice d'emploi inclusif et non délocalisable.

Les critères de choix retenus ont été l'éco-responsabilité, l'ancrage territorial, la dimension collaborative et le caractère innovant des projets : 19 dossiers ont été retenus parmi lesquels on peut citer des acteurs actifs sur notre arrondissement comme Anciela, Envie Rhône, Atelier Soudé, Séjours sport solidaire recyclerie sportive de Lyon, Institut Transitions.

Merci à vous d'adopter cette subvention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

Madame MARAS, vous pouvez revenir pour présenter les rapports suivants.

**34. Attribution de subventions à des associations de commerçants et d'artisans dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale – Attributions de subventions pour un montant total de 65 168 euros - Approbation d'une convention d'application à Village des Créateurs**

**Mme MARAS.-** Cette délibération porte sur l'attribution de

subventions à des associations de commerçants et artisans dans le cadre d'appels à projets. Il s'agit d'accompagner la transition écologique dans nos commerces, encourager les projets en lien avec l'économie circulaire, et plus globalement accompagner la dynamique commerciale et favoriser la cohésion sociale.

Les attributions de subventions sont pour un montant total de 65 168 €. La Ville de Lyon souhaite particulièrement soutenir ces initiatives dans le contexte sanitaire actuel.

Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, deux projets ont été retenus, celui du Comité des fêtes de Monplaisir et celui de l'association Mon marché Mon plaisir.

Si ces dispositions requièrent votre agrément, je vous propose de les adopter.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

### **35. Exonération de redevance d'occupation commerciale du domaine public pour les terrasses sur stationnement et saisonnières - crise sanitaire Covid-19**

**Mme MARAS.-** Il s'agit de l'application de mesures d'urgence afin d'accompagner le secteur du commerce, notamment le secteur des cafés, hôtels et restaurants impactés par la crise du Covid-19. Cette délibération propose l'exonération partielle ou totale du paiement des redevances relatives à l'occupation commerciale du domaine public.

Il vous est proposé d'accorder une prolongation exceptionnelle à titre gratuit des terrasses sur stationnement du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2021, ainsi que des terrasses saisonnières du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2021, avec limitation

d'horaires d'exploitation fixée à 22 heures.

Avis favorable de la commission.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur GIRAULT, c'est à vous.

**36. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2021 pour un montant total de 9 200 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 50 000 euros auprès de l'Etat au titre de l'année 2021 pour ce dispositif**

**M. GIRAULT.-** Merci, Monsieur le Maire.

Le dispositif Ville Vie Vacances permet d'apporter une participation financière aux associations organisant pendant les congés scolaires des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 16 ans en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils.

L'objectif est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement.

L'Etat a confié la gestion du dispositif Ville Vie Vacances à la Ville de Lyon en contrepartie d'une subvention d'un montant de 50 000 € en 2021.

Lors de la séance du 27 mai dernier, le conseil municipal a approuvé une première programmation de 40 800 €, et je vous demande donc d'approuver cette seconde programmation pour un montant de 9 200 €.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

**37. Programmation financière complémentaire 2021 au titre de la Politique de la Ville (volet lien social) pour un montant total de 101 900 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs Fonds d'Initiatives Locales (FIL), Fonds Associatif Local (FAL) et Conseils Citoyens pour un montant total de 14 450 euros - Annulation des subventions allouées par délibération n° 2021/770 du 27 mai 2021 à l'association Crossroads Artists pour un montant de 4 000 euros et à l'association Théâtre du Grabuge pour un montant de 26 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes**

**M. GIRAULT.-** Lors des séances du 27 mai et du 8 juillet derniers, les différentes programmations financières de Lyon ont été approuvées par le conseil municipal. Afin de compléter cette programmation par des actions dont l'instruction n'était pas achevée pour être soumises à l'approbation du conseil municipal lors des séances précédentes, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement aux propositions de subventions suivantes pour un montant de 101 900 €.

Par ailleurs, lors du conseil municipal du 27 mai, l'association Théâtre du Grabuge s'est vu attribuer une subvention de 26 000 €. Or, depuis, elle a informé la Ville de sa décision de renoncer au portage du projet et de son souhait qu'il puisse être assuré par la MJC Laënnec-Mermoz qui a accepté et adressé une demande en ce sens à la Ville de Lyon.

Par ailleurs, l'association Crossroads Artists a informé la Ville de Lyon de sa décision d'abandonner en 2021 son projet « Orchestre national urbain » et, par conséquent, de renoncer à la subvention accordée.

Enfin, lors de la séance du 27 mai dernier, le conseil municipal a notamment approuvé les programmations financières au titre du volet lien social du Fonds associatif local et du Fonds d'initiatives locales, ainsi qu'une subvention à l'association Anciela qui a mis en place un espace ressources dédié à l'accompagnement des conseils citoyens de Lyon.

Afin de compléter cette programmation par des actions dont l'instruction n'était pas achevée, je vous propose de voter ces différences subventions.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

**38. Programmation 2021 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Demande de cofinancement auprès de l'Etat pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**

**M. GIRAULT.-** Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale constituées de directeurs ou chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, ainsi que des chargés de mission salariés de la Ville de Lyon. Ces équipes ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2022 de Lyon.

C'est pourquoi je vous propose de solliciter les participations financières de l'Etat pour les postes et actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon figurant dans le tableau ci-après, pour un montant de 28 000 € et 35 000 € respectivement.

En complément des actions mises en œuvre par ses

partenaires associatifs et conformément aux objectifs de la STSPD, la Ville de Lyon dispose de trois postes d'intervenants sociaux affectés dans les commissariats, ayant pour mission l'accueil et l'orientation des victimes et des auteurs d'infractions pénales. Pour cela, nous sollicitons l'Etat à hauteur de 69 383 €.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Sonia ZDOROVITZOFF.

**39. Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 phase 2 - Lancement de l'appel à projets internationaux**

**Mme ZDOROVITZOFF.-** Chers collègues,

Pour clore ce conseil d'arrondissement ou presque, je vous propose d'adopter une délibération portant sur l'attribution de subventions à différentes structures associatives, culturelles, d'éducation populaire, présentes et actives sur notre territoire. Ces subventions sont octroyées dans le cadre d'une procédure commune à la Ville et à la Métropole de Lyon, les appels à projets internationaux parfois abrégés en AAPI.

Pour cette deuxième session d'attribution au cours de l'année 2021, l'enveloppe globale des subventions allouées par la Ville de Lyon s'élève à 140 000 €. Cette enveloppe sera répartie entre 31 structures sur recommandation des services de la Ville et de la Métropole de Lyon.

Sans aller dans le détail, sachez que quatre associations œuvrant à l'accueil de nouveaux arrivants français ou étrangers s'installant à Lyon, telles que Jeunes Ambassadeurs, AVF, ESN Cosmo Lyon ou Lyon International, seraient soutenues financièrement.

Nous vous proposons également d'aider plusieurs associations culturelles à l'image du Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA), Karakib ou la Plateforme de la jeune création franco-allemande.

Nous vous demandons également de soutenir des initiatives sportives comme The sun trip, association dont le siège social se situe dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et qui organise depuis sa création en 2013 un rallye à vélo électrique fonctionnant à l'énergie solaire.

A noter que la Ville de Lyon, pour cette deuxième session d'attribution de subventions finance 8 nouveaux porteurs de projets : Eolo, Les enfants du Rhône, Fougou fougou, Ensemble pour Techo, Solidarité marathon des sables, Ecosila, Année Lumière et la Biennale de Lyon.

La prochaine session pour candidater à ce type de subvention s'ouvrira le 1<sup>er</sup> décembre. Toutes les informations seront comme à l'accoutumée disponibles en ligne sur lyon.fr ou sur le site de la Métropole de Lyon.

Si vous le voulez bien, mes chers collègues, je vous propose de voter en faveur de cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Adopté à l'unanimité. Merci.

#### **40. Question au Maire de Lyon**

**M. LE MAIRE.-** Pour terminer, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement est invité à poser une question au maire de Lyon lors du prochain conseil municipal, je vais vous en donner lecture :

*« Monsieur le Maire,*

*La création des conseils citoyens composés à parité*

*d'habitants et d'acteurs locaux s'appuie sur les propositions du rapport « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » remis par Hélène BACQUE et Mohamed MECHMACHE au ministre délégué à la Ville le 8 juillet 2013.*

*Les conseils citoyens doivent favoriser les conditions de la parole des habitants de quartier, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage dans le cadre de la politique de la ville. Ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi puis évaluation) et sur l'ensemble de ses volets, y compris en matière de renouvellement urbain.*

*Instaurée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, la mise en place de conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires permet de :*

- conforter les dynamiques citoyennes existantes ;*
- garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage des contrats de ville ;*
- favoriser l'expertise partagée ;*
- garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage ;*
- créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.*

*Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres : des habitants du quartier concerné et des représentants d'associations et acteurs locaux.*

*Le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon abrite quatre quartiers relevant de la politique de la ville, de fait, chacun de ces quartiers doit être doté d'un*

*conseil citoyen. Si, sur le papier, ils existent, je suis obligé de constater que seul l'un d'entre eux est réellement actif, même s'il n'a pas eu jusqu'à présent la place et la confiance nécessaires à travailler de concert sur l'élaboration et les projets qui touchent son quartier.*

*Je vous pose cette question car si les conseils citoyens doivent être nos interlocuteurs privilégiés dans les QPV, ils font clairement défaut par un manque de volontaires qui ne croient notamment plus aux belles promesses. Leur redynamisation est plus que nécessaire.*

*Ma question sera donc simple : que comptez-vous mettre en place comme action pour remettre en route ces instances de concertation et faire qu'elles soient réellement représentatives de la population de ces quartiers ?*

*Je vous remercie. »*

*Y a-t-il des remarques ? (Non)*

*Je mets cette question au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.*

*Ce conseil d'arrondissement est donc terminé, nous nous retrouverons ici le 19 octobre pour le prochain conseil d'arrondissement. Je vous souhaite une belle soirée.*

*(La séance prend fin à 22 heures 14.)*